

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 18 Octobre 1978.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Aménagement de l'ordre du jour (p. 6234).
2. — Déclaration du Gouvernement sur la situation au Liban (p. 6234).  
M. Barre, Premier ministre.  
M. Messmer.
3. — Questions au Gouvernement (p. 6235).  
SITUATION AU LIBAN (p. 6235).  
MM. Mitterrand, Barre, Premier ministre.  
APPLICATION DU DÉCRET DU 20 SEPTEMBRE 1978 DANS L'UNIVERSITÉ (p. 6236).  
M. Lemoine, Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.  
SITUATION AU LIBAN (p. 6237).  
MM. Odru, Barre, Premier ministre.  
AGRESSION CONTRE UN JOURNALISTE (p. 6237).  
MM. Tassy, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.  
NON-INVITATION D'UN PRÉSIDENT RÉGIONAL DE CHAMBRE D'AGRICULTURE (p. 6238).  
Mme Barbera, M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture.  
ORDONNANCE SUR LA PRESSE (p. 6238).  
MM. Leroy, Lecat, ministre de la culture et de la communication.

CONTRÔLE DES FONDS AFFECTÉS A L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 6238).

MM. Lauriol, Barre, Premier ministre.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX POUR LE FINANCEMENT (p. 6239).

MM. Neuwirth, Boulin, ministre du travail et de la participation.

INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES DES ÉTUDIANTS LIBANAIS (p. 6240).

M. Rolland, Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.

CENTRES BRETONS D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (p. 6240).

MM. Couepel, Le Theule, ministre des transports.

LIBÉRATION DES PRIX DANS L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE (p. 6240).

MM. Fèvre, Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

PORT DE MARSEILLE (p. 6241).

MM. Gaudin, Le Theule, ministre des transports.

CENTRES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (p. 6242).

Mme Florence d'Harcourt, M. Le Theule, ministre des transports.  
*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ROLAND HUGUET

4. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6242).

Articles 35 à 37 et 40 à 42.

Les articles 35 à 37 et 40 à 42 sont réservés jusqu'au vote sur les états B, C et D et les budgets annexes.

## Services du Premier ministre.

## VI. — Recherche.

M. Chevènement, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pasty, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Poreu, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Rolland,  
Fiterman,  
Barbier,  
Laurain,  
Xavier Hamelin,  
Birraux,  
Noir,  
Royer,  
Sourdille.

MM. Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche; le rapporteur spécial; Fiterman; Poreu, rapporteur pour avis.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption.

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — Demande de votes sans débat (p. 6250).

6. — Ordre du jour (p. 6250).

## PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## AMENAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 18 octobre 1978

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement souhaite aménager les travaux de l'Assemblée nationale de la façon suivante :

« Le Gouvernement demande que l'examen des crédits du commerce extérieur prévu pour la séance du soir du mercredi 18 octobre 1978 soit reporté au jeudi 19 octobre, immédiatement après la discussion des crédits du ministère de l'intérieur.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

L'ordre du jour se trouve ainsi aménagé.

— 2 —

DECLARATION DU GOUVERNEMENT  
SUR LA SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le Président, je voudrais faire une déclaration, au nom du Gouvernement, dans les conditions prévues à l'alinéa 7 de l'article 132 du règlement de l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République).

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Pierre Messmer m'a posé hier une question se rapportant au douloureux problème du Liban. Je souhaiterais, avec votre permission, monsieur le président, y répondre dès maintenant, avant les questions d'actualité, pour donner à l'Assemblée nationale toutes les informations nécessaires sur l'évolution de la situation au Liban.

Je comprends l'émotion que cette question suscite au Parlement et dans le pays.

J'y prends part, non seulement comme Premier ministre, mais, si vous me permettez cette note personnelle, comme un universitaire qui a eu beaucoup d'étudiants libanais et qui reçoit d'eux d'attristants informations sur le drame de leur pays et sur leur drame personnel.

A plusieurs reprises déjà, notamment devant l'Assemblée, le ministre des affaires étrangères et moi-même, avons eu l'occasion de dire combien le Gouvernement partageait l'angoisse que chaque Français éprouve devant les affrontements qui, depuis plus de trois ans, ensanglantent le Liban.

Cette angoisse s'est doublée d'horreur devant les souffrances endurées par les populations civiles innocentes, notamment lors du récent bombardement de Beyrouth et des combats meurtriers qui s'y sont produits.

Le Président de la République et le Gouvernement ont multiplié les efforts pour que la France, par tous les moyens en son pouvoir, apporte à une solution durable de la crise actuelle la contribution que commandent ses liens historiques avec le Liban. Cette action fut le plus souvent discrète. Certains ont cru bon de nous en faire reproche. Mais elle a, en dépit de la violence des passions qui s'opposaient, porté des fruits.

Ce n'est pas un hasard si le conseil de sécurité des Nations Unies, sous présidence française, a ordonné le 7 octobre un cessez-le-feu immédiat à Beyrouth. Cette décision, fait remarquable, a été prise à l'unanimité. Ce fut le résultat d'une intense activité diplomatique de la France.

Le Président de la République a alors écrit au président Assad, au président Carter, à M. Brejnev, pour soutenir les efforts du président Sarkis qui tendaient à obtenir l'arrêt des combats.

Le ministre des affaires étrangères a pris à New York, au même moment, de très nombreux contacts dans le même sens.

Enfin, nos ambassadeurs à Beyrouth et à Damas sont intervenus sans relâche auprès des différentes autorités concernées afin que cesse la tragédie dont les habitants de la capitale libanaise étaient les victimes.

La France a donc agi activement et efficacement en vue de parvenir au cessez-le-feu.

Depuis lors, notre action ne s'est pas ralentie, bien au contraire, puisqu'il faut tout faire pour consolider une trêve fragile et, progressivement, apaiser les passions.

A Beyrouth, notre ambassadeur reste en relation constante avec le Gouverneur libanais, les dirigeants chrétiens du parti national libéral et des phalanges, ainsi qu'avec les chefs des partis musulmans.

Dans les pays arabes, qui fournissent les contingents à la force arabe de dissuasion, ou qui en financent le fonctionnement, nos représentants ont été chargés d'intervenir, à la veille du renouvellement de cette force, en faveur d'une répartition plus équilibrée des responsabilités.

Enfin, nous avons fait valoir aux autorités israéliennes qu'une intervention directe de leur part dans le conflit en cours créerait une situation extrêmement grave, qu'il fallait éviter à tout prix.

Par toutes ces initiatives, le Gouvernement français entend soutenir le président Sarkis dans sa tâche difficile.

Quant à notre action humanitaire, je rappelle à l'Assemblée que l'antenne chirurgicale française qui a été envoyée à Beyrouth, s'est installée hier après-midi, en zone chrétienne, dans les locaux de l'école d'Aayaltoun.

Telle est l'action que, sous la haute autorité du Président de la République, a menée et mène le Gouvernement.

Ce qui a été fait, ce qui est fait à l'heure actuelle et qui sera fait, répond à l'élan spontané de sympathie que tous les Français éprouvent pour les Libanais, et tout particulièrement pour cette communauté chrétienne, si proche de nous à tant d'égards, si menacée dans son avenir et du sort de laquelle la France ne saurait à aucun moment se désintéresser.

Dans le drame qui se déroule au Liban, ce qui est important n'est pas de juger, encore moins de condamner, même s'il est parfois nécessaire de rappeler que l'émotion ou la sympathie ne doivent pas engendrer la partialité.

Ce qui est important, ce qui est urgent, c'est de consolider un cessez-le-feu fragile en agissant auprès de toutes les parties responsables. C'est ce que la France fait !

Ce qui est important, ce qui est urgent, c'est de travailler à la réconciliation nationale au Liban en s'attachant à faire, de part et d'autre, entendre raison à ceux qui n'y sont pas portés. Nous disons donc à tous nos amis libanais, sans exception : votre place, comme celle de tous les dirigeants des communautés libanaises, doit être aux côtés du président Sarkis pour rétablir la paix, restaurer l'Etat, donner à l'autorité légitime de votre pays les moyens libanais, et seulement libanais, permettant d'assurer l'ordre et la sécurité.

Ce n'est pas sur des appuis extérieurs qu'il faut compter pour régler vos problèmes, mais sur vous-mêmes ; ouvrez sans retard, entre communautés chrétienne et musulmane, le dialogue capable d'établir un accord national, seul gage de la survie d'un Liban uni et pacifié, seule garantie valable et durable de la communauté chrétienne. Voilà ce que la France fait !

Ce qui est important, ce qui est urgent, c'est de retrouver la cohésion, l'unité, l'intégrité du Liban, pièce indispensable d'un règlement solide et durable du problème plus général du Proche-Orient. C'est ce que la France fait !

Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement n'a eu et n'aura qu'un seul souci : faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le Liban, cher à la France, retrouve la paix ; pour que cessent les épreuves et les souffrances infligées à des civils innocents ; pour que les communautés libanaises et, en tout premier lieu, la communauté chrétienne, soient arrachées à l'engrenage suicidaire qui résulte de dissensions et d'affrontements fratricides.

Je demande à l'Assemblée tout entière de se joindre au Gouvernement pour exprimer l'attachement profond qu'en cette période d'épreuves notre pays porte au Liban, et pour former le vœu fervent que ce pays retrouve bientôt, dans l'unité, son indépendance et sa prospérité. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** En application de l'article 132, alinéa 7, du règlement, j'ai la possibilité de donner la parole à un orateur, et à un seul, pour répondre au Gouvernement.

La parole est à M. Messmer.

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le Premier ministre, votre intervention rectifie heureusement la déclaration partielle et inopportune faite avant-hier par votre ministre des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** C'est honteux !

**M. Jacques Delong.** Démission !

**M. Pierre Messmer.** Nous devons situer les récents massacres d'innocents dans le déroulement de la guerre qui ravage le Liban depuis plus de trois ans, guerre entrecoupée de trêves qui ne sont jamais durablement respectées.

La France ne doit ni rechercher ni dénoncer les responsabilités de tel ou tel groupe dans telle ou telle phase des hostilités. *(Très bien et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Depuis des siècles, la force de notre pays au Liban est d'y entretenir également des amitiés chrétiennes et des amitiés musulmanes. Son devoir est d'y rester fidèle pour aider à rétablir un Liban indépendant, ce qui exclut toute annexion ainsi que toute occupation durable par une armée étrangère. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française),* et un Liban uni, ce qui interdit tout partage sous quelque prétexte que ce soit.

Nous demandons au Gouvernement de veiller au respect de ces principes qui, je crois, sont les siens, dans ses déclarations et dans ses actes. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Jean Fontaine.** De Guiringaud, dehors !

**M. Louis Odru.** Monsieur le président, je demande la parole sur ce sujet.

**M. le président.** Je regrette, monsieur Odru, mais je ne puis la donner réglementairement qu'à un seul orateur pour répondre au Gouvernement.

**M. André Tourné.** C'est un débat partial !

— 3 —

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

### SITUATION AU LIBAN

**M. le président.** La parole est à M. Mitterrand.

**M. François Mitterrand.** La question d'actualité posée au nom du groupe socialiste, concerne... le Liban. Mais elle exige quelques interrogations préalables.

Par exemple, où est donc le ministre des affaires étrangères ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur certains bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Pierre Mauger.** En pénitence !

**M. François Mitterrand.** Par exemple, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous confirmer qu'il y a bien eu intervention devant la presse anglo-saxonne du ministre en question, dans laquelle il mettait en cause l'une des fractions en lutte au Liban. On pourrait croire, en effet, à vous entendre, que l'incident n'existait pas.

Je poserais la même question, bien que le dialogue direct ne soit pas coutumier dans cette enceinte, à M. Messmer : cet incident a-t-il existé ou bien est-il déjà, au sein de la majorité, effacé ? *(Protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Marc Lauriol.** C'est indécent !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, ce débat mérite une tenue exemplaire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre Mauger.** Mieux vaudrait changer l'orateur !

**M. François Mitterrand.** La solidarité de la majorité passerait-elle avant l'examen sérieux de l'affaire dont nous débattons ? *(Protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

**M. Jacques Delong.** Aucun socialiste n'a élevé la voix en son temps !

**M. Antoine Gissinger.** Y compris M. Mitterrand !

**M. François Mitterrand.** Mesdames, messieurs, pour ce qui concerne le Liban lui-même, nous considérons, nous, que l'heure n'est pas venue de faire le compte des erreurs, des fautes, des manquements à la parole donnée qui occupent la scène tragique de ce pays depuis plus de trois années. Ou bien faudrait-il rappeler la liste terrible qui va de morts en morts, de destructions, en destructions, des Palestiniens à l'abandon accueillis sur cette terre d'asile et des désordres qui ont suivi, au massacre de Tall el Zaatar, des guerres civiles entre musulmans et chrétiens, aux guerres civiles entre musulmans, aux guerres civiles entre chrétiens, des ambitions territoriales, du désir de conquête des pays voisins de l'occupation étrangère au jeu des grandes puissances réglant sur ce petit et noble pays les comptes qui les séparent à la surface de la planète.

**M. Jean Fontaine.** C'est vrai !

**M. François Mitterrand.** Faudrait-il rappeler les incertitudes de la France elle-même et que je résumerai d'un mot : si le Gouvernement de la France dispose d'un pouvoir, qu'il s'en serve ! S'il n'en a pas, ou trop peu, pour aboutir aux résultats politiques

qu'il souhaite, exprimés par le Premier ministre il y a un instant, et que nous approuvons, alors qu'il prenne garde à préserver les chances, à ne pas prononcer les condamnations qui ajouteront au trouble général ! Ce que vous avez déclaré à l'instant, monsieur le Premier ministre, je ne puis, je le répète, que l'approuver. Mais j'aurais aimé, l'Assemblée aurait aimé percevoir sous l'apparence des mots la réalité des choses.

Il faut tout entreprendre. C'est pourquoi le parti socialiste ne refusera son concours à personne, ni sur le plan national, ni sur le plan international. Il faut tout entreprendre pour aller à la paix, pour la garantir, pour préserver les dernières chances d'unité et d'indépendance du Liban, pour assurer la sauvegarde des populations civiles.

J'ai dit tout à l'heure : « Si le Gouvernement dispose d'un pouvoir, qu'il s'en serve ! » Qu'il s'en serve en faveur de la paix et du salut de nos amis du Liban. Tous les Libanais, quels qu'ils soient, sont nos amis, si proches d'eux nous nous sentons par l'histoire et par la culture. Pouvons-nous douter du rôle qu'y a rempli la France lorsque nous entendons, lorsque nous voyons, par les images qui nous parviennent, les persécutés, et les survivants, parler, se plaindre et espérer encore dans notre langue.

Nous, socialistes, ne refuserons l'examen d'aucune responsabilité. Mais l'heure n'est pas venue.

Le Gouvernement s'est-il servi de son pouvoir quand il fallait demander à la seule instance capable d'intervenir, le conseil de sécurité des Nations Unies, qu'il agisse à temps pour éviter les massacres ?

J'ai bien entendu l'énumération des lettres, des missives, des interventions d'ambassadeurs évoquée par le Premier ministre, et je ne doute pas qu'elles ont été faites dans l'esprit que nous réclamons. Mais le rôle du Gouvernement n'est pas de distribuer les bons sentiments. Il est d'agir, s'il le peut, d'autant plus que la France, disposant de la présidence du conseil de sécurité, était mieux en mesure que personne de saisir cette instance.

Nous pensons que trop de temps a été perdu. Les raisons de ce retard, sont, je le suppose, importantes. Qu'on nous les dise !

Mais si le Gouvernement n'a pas de pouvoir, ce qui peut se concevoir dans l'état où se trouve cette partie du monde, qu'il évite alors de compliquer la situation par des paroles imprudentes.

**M. Jean Fontaine.** Et injurieuses !

**M. François Mitterrand.** Le ministre des affaires étrangères, lorsqu'il parle du fanatisme de telle ou telle milice ou groupe minoritaire, lorsqu'il établit la hiérarchie des responsabilités, a sans doute ses raisons et de solides raisons de s'exprimer ainsi. Mais est-il juste, est-il opportun, est-il sage, alors qu'une communauté d'hommes et de femmes innocents est engagée dans un combat, alors que les populations chrétiennes de Beyrouth sont sous le tir, alors que leur vie est en péril, de porter condamnation, même si l'histoire, plus tard, confirme cet arrêt ?

Monsieur le Premier ministre, si j'ai approuvé vos propos, je leur reprocherai d'être restés intemporels. Ils auraient pu aussi bien être tenus il y a trois ans, il y a six mois, avant-hier. J'attendais davantage de la parole du gouvernement de la France.

Vous avez déclaré que l'objectif du Gouvernement français était de consolider le cessez-le-feu. Estimez-vous que les propos du ministre des affaires étrangères, cherchant à démêler le vrai du faux, à dire qui était coupable et qui ne l'était pas, à accuser d'un côté en oubliant de marquer les responsabilités d'en face — ce qui est en vérité toute l'affaire — a bien servi la paix ?

**M. Jean Fontaine.** Assurément non !

**M. François Mitterrand.** Considérez-vous que le ministre des affaires étrangères de la France a contribué — je reprends vos propres termes — « à apaiser les passions au Liban » ?

**M. Jean Fontaine.** Assurément non !

**M. François Mitterrand.** Vous vous êtes reporté au rôle du président de ce pays, M. Sarkis, et il est vrai qu'il incarne la seule autorité reconnue, et que nous la reconnaissons.

Mais qu'allez-vous dire aux populations menacées ? Que c'est la faute de tel chef, ou de telle milice, que l'armée syrienne s'en occupe !

Se contenter d'invoquer le président Sarkis tandis qu'ils se battent, invoquer le président Sarkis tandis qu'ils meurent, invoquer le président Sarkis tandis que le siège se resserre et qu'à tout moment la guerre peut reprendre, est-ce répondre à l'angoisse de ceux qui souffrent, de ceux qui ont tant besoin d'éprouver la solidarité de la France ?

Il nous semble que votre déclaration, monsieur le Premier ministre, ne répondait pas exactement à l'ampleur du sujet. Beaucoup de choses nous séparent, nous, socialistes, de l'analyse faite à diverses reprises ici même par plusieurs de nos collègues, puisque, l'autre jour après avoir écouté l'un des orateurs de la majorité qui en appelait à la solidarité à l'égard de nos « frères chrétiens » du Liban, je lui ai répondu que le problème n'était pas là, que la solidarité française s'appliquait au peuple libanais tout entier, sans chercher à démêler, pour l'instant, qui survivra, qui périra, qui rendra compte devant l'histoire, qui sera reconnu innocent ou coupable.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, au moment où nous abordons les questions d'actualité — est-il actualité plus pressante que celle-là ? — nous estimons qu'il n'est pas possible au Gouvernement de s'en tenir à des pétitions de principe, comme tant d'autres fois, sans résultat et sans utilité pour le rôle de la France dans le monde et pour la sauvegarde du Liban et d'en rester là. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, en répondant à la question de M. Messmer, j'ai tenu non point du tout à faire preuve d'intemporalité, mais à traiter le sujet du Liban avec gravité et dignité.

Je n'ai pas l'intention de me prêter à des polémiques sur ce sujet douloureux. Je dirai donc à M. Mitterrand que si, dans certains cas, nous devons être discrets, le problème n'est pas de savoir si le gouvernement français a ou n'a pas de pouvoir : le point essentiel est que, dans ces cas, l'action n'a pas besoin d'éloquence. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

APPLICATION DU DÉCRET DU 20 SEPTEMBRE 1978 DANS L'UNIVERSITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Lemoine.

**M. Georges Lemoine.** Ma question, que je pose aussi au nom de mes collègues Santrot et Mexandeau, s'adresse à Mme le ministre des universités.

Enseignants et étudiants manifestent actuellement leur inquiétude et leur indignation devant les menaces graves que fait peser le décret du 20 septembre 1978. Ce décret marque, en effet, la première étape de la tentative du Gouvernement pour accélérer sa politique de redéploiement de l'enseignement supérieur en portant atteinte au personnel et aux intérêts des étudiants.

Il risque de mettre au chômage des milliers d'assistants non titulaires et des vacataires. Il double ou triple le service pédagogique de toute une série d'enseignants. Interdisant toute recherche, il renforce les aspects autoritaires du recrutement des enseignants ; il crée un vivier de personnel sous-rémunéré, formé pragmatiquement et auquel on refuse toute garantie d'emploi et de titularisation.

Madame le ministre, comptez-vous appliquer ce décret qui organise la précarité de l'emploi, qui n'offre aucune perspective d'intégration, aucune couverture sociale à des milliers d'enseignants vacataires, ce décret, enfin, qui marque votre volonté de démanteler la recherche publique et l'université française ?

Allez-vous engager des négociations avec les organisations syndicales ? Si cette concertation ne devait pas avoir lieu, vous porteriez la responsabilité de la désorganisation d'un enseignement supérieur et d'une recherche dont la nation a le plus grand besoin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.** Monsieur le député, je n'ai pas l'habitude de publier des décrets pour ne pas les appliquer. Mais il semble que vous n'avez pas lu ce décret et que vous ne le situez pas dans son contexte.

En effet, ce décret se situe dans une politique gouvernementale de transformation d'emplois d'assistant en emplois de maître assistant, ce qui donne aux assistants des possibilités de promotion tout à fait inespérées : 1 000 en 1976, 950 en 1977, 450 en 1978, 600 en 1979 et 1 200 que le Gouvernement s'est engagé à demander au Parlement sur le budget de 1980, plus des promotions supplémentaires, qu'avec l'accord de M. le Premier ministre je suis en train d'étudier avec le ministère du budget, pour les assistants agrégés inscrits sur la liste d'aptitude à la fonction de maître assistant.

Il n'y aura donc pas de chômage puisque les assistants actuellement en poste et non inscrits sur les listes d'aptitude seront maintenus dans leur poste, à la demande d'ailleurs des présidents d'université puisque, conformément à la loi d'orientation, ce sont les instances universitaires et non le Gouvernement qui décident de leur maintien. Nous allons donc, au contraire, permettre des milliers de promotions.

Monsieur le député, on ne peut pas, en même temps, arguer de la qualité des enseignements supérieurs, qui est fondée sur la recherche, et prendre la défense des professionnels des travaux dirigés et des vacations, qui bloquent l'offre d'emplois aux jeunes étudiants de qualité et tout le développement des enseignements supérieurs.

Il est donc normal que ces professionnels des travaux dirigés et des vacations, qui ne font aucune recherche, soient soumis à un service statutaire accru, car la recherche, lorsqu'elle est pratiquée sérieusement, représente dans la vie d'un universitaire beaucoup plus que l'enseignement qui est fondé sur elle.

Je vous en prie, ne parlez donc pas de la qualité des enseignements supérieurs en demandant le maintien, avec des horaires légers, de gens qui ne font pas du tout de recherche ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Alain Bonnet.** C'est la concertation !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe communiste.

#### SITUATION AU LIBAN

**M. le président.** La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** Ma question d'actualité concerne le Liban.

M. le ministre des affaires étrangères a affirmé la responsabilité des phalanges réactionnaires de M. Chamoun, appuyées par Israël, dans les massacres libanais.

Nous ne nous associons pas à la levée de boucliers disparate à laquelle nous assistons à la suite de cette déclaration. (*Applaudissements sur les bancs des communistes. Exclamations sur divers bancs de la majorité.*)

Dans le douloureux drame libanais, notre indignation n'est pas sélective.

**M. Pierre Lataillade.** Et le goulag !

**M. Louis Odru.** Nous avons autant protesté hier contre les massacres qui ont frappé les progressistes libanais et les Palestiniens que nous le faisons aujourd'hui contre les massacres dont sont victimes les quartiers chrétiens de Beyrouth. Dois-je rappeler ici qu'en août 1976, au moment du massacre des Libanais progressistes et des Palestiniens de Tall el Zaatar, il n'y avait sur place à Beyrouth, sous le feu, qu'un seul député français et que c'était un député communiste ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

La tragédie libanaise ne peut trouver de solution dans quelque partition que ce soit du territoire libanais. La solution du drame vécu par tous les Libanais passe par un règlement politique d'ensemble du conflit du Moyen-Orient, règlement qui doit comporter, entre autres, comme l'indiquent les résolutions de l'ONU, la pleine reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

Tel n'est pas l'objectif des pourparlers engagés sous l'égide des Etats-Unis entre les gouvernements égyptien et israélien qui, au contraire, divisent le monde arabe, enveniment la situation au Liban et aggravent les tensions dans cette région au détriment de l'intérêt véritable de tous les peuples concernés, y compris celui d'Israël.

Quelles sont, dans cet esprit, monsieur le Premier ministre, et exposées sans ambiguïté, les initiatives que votre Gouvernement compte prendre pour répondre aux exigences du retour à

la paix au Moyen-Orient, pour aider le peuple libanais victime dans toutes ses composantes, d'une effroyable tragédie, à retrouver paix, unité, indépendance ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Alexandre Bolo.** Ne parlez pas d'indépendance : vous ne savez pas ce que c'est.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, premier ministre.** Monsieur le Président, les multiples déclarations et actions du Gouvernement français sur le problème du Moyen-Orient, d'une part, les éléments de la déclaration que je viens de faire devant l'Assemblée nationale, d'autre part, peuvent largement éclairer M. Odru sur les principes de notre action dans ces deux domaines et sur les conditions difficiles dans lesquelles nous la menons. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

#### AGRESSION CONTRE UN JOURNALISTE

**M. le président.** La parole est à M. Tassy.

**M. Marcel Tassy.** Monsieur le Premier ministre, Jacques Roger, rédacteur en chef du journal communiste *La Marseillaise* a été brutalement agressé dans la nuit du 11 au 12 octobre par des policiers en civil qui l'ont roué de coups, sans que rien ne justifie une telle attitude.

Pourtant, dans une lettre adressée à notre collègue Georges Lazzarino, le ministre de l'intérieur, contrairement à la réalité des faits, transforme la victime en agresseur. Il justifie l'injustifiable. Il passe sous silence les violences physiques qu'a subies le rédacteur en chef de *La Marseillaise*, après avoir décliné son identité. A ma connaissance, à ce jour, le Président de la République n'a pas répondu à Georges Marchais sur cette même affaire.

**M. Alexandre Bolo.** La réponse n'est pas encore parvenue parce que les postiers sont en grève !

**M. Marcel Tassy.** Cela ne laisse pas de nous inquiéter.

Cherche-t-on à instaurer un climat de violence légale, favorable à tous les mauvais coups, contre les travailleurs en lutte pour la défense de leurs droits et contre la démocratie devenue gênante pour le pouvoir ?

En ne condamnant pas de tels actes, ne permet-on pas que les policiers marseillais fassent école ?

Si nous ajoutons au caractère manifestement anticommuniste de l'agression, nombre d'attitudes officielles discriminatoires à notre égard, ainsi que le développement de la campagne anticommuniste à la radio-télévision, doit-on en déduire que les communistes ne pourraient plus bénéficier des garanties et libertés constitutionnelles ?

Je vous pose donc les questions suivantes, monsieur le Premier ministre : êtes-vous décidé à condamner aujourd'hui l'agression dont a été victime le rédacteur en chef d'un quotidien régional ? Etes-vous décidé à faire poursuivre et punir les coupables ? Etes-vous décidé à intervenir afin que les garanties constitutionnelles s'exercent dans leur intégralité à l'égard du parti communiste français ?

Enfin, êtes-vous décidé à mettre un terme à une escalade qui menace gravement nos institutions démocratiques ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** La relation des faits telle qu'elle m'a été rapportée ne correspond pas, monsieur le député, à ce que vous venez d'indiquer et cela ne surprendra personne. (*Protestations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur quelques bancs de la majorité.*)

**M. Raymond Maillet.** C'est la police qui a frappé !

**M. le ministre de l'intérieur.** En l'état actuel des informations, rien ne permet d'affirmer qu'un fonctionnaire de police ait commis une faute quelconque au cours d'une vérification d'identité qui s'inscrivait dans les contrôles faisant suite à la tuerie qui a eu lieu dans le bar *Le Téléphone*.

**M. Georges Lazzarino.** Il y a toujours des excuses ! Et les douze témoins ?

**M. le ministre de l'intérieur.** La justice est saisie des conditions dans lesquelles a eu lieu l'interpellation de M. Roger qui, seul d'ailleurs à adopter cette attitude, a refusé de présenter ses papiers d'identité dans l'établissement où il se trouvait à vingt-trois heures quarante-cinq, le 11 octobre, comme vous l'avez indiqué.

Dès que la justice aura pris sa décision, je saurais, le cas échéant, en tirer les conséquences. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**Mme Hélène Constans.** Et les coups ?

NON-INVITATION D'UN PRÉSIDENT RÉGIONAL DE CHAMBRE D'AGRICULTURE

**M. le président.** La parole est à Mme Barbera.

**Mme Myriam Barbera.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. le Président de la République recevait hier les présidents des chambres d'agriculture du Midi, afin d'examiner avec eux les conséquences de l'élargissement du Marché commun. M. Maffre-Baugé, président de la chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon, a été écarté de cet entretien.

C'est absolument inacceptable. Est-ce parce que M. Maffre-Baugé ne fait pas mystère dans la région de son opposition résolue à l'élargissement du Marché commun, qu'il considère comme sonnante le glas de toute notre économie régionale et pas seulement de la viticulture ?

Je demande également comment concilier ce fait avec le simple respect de la démocratie. M. Maffre-Baugé jouit d'une large audience dans tous les milieux de la région, viticoles et non viticoles, athées et chrétiens.

Cette exclusion de fait a soulevé une très grande émotion. Les populations du Languedoc-Roussillon ne manqueront pas de s'interroger sur le plan décennal de prétendue sauvegarde des productions du Midi qui s'élabore en dehors des principaux intéressés.

Je vous demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour qu'une telle discrimination ne se renouvelle pas. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.** Madame le député, il n'appartient pas au Gouvernement de donner des justifications concernant la composition de telle ou telle délégation reçue par le Président de la République.

Par ailleurs, je vous informe que la délégation reçue a été formée à la suite d'une réunion des chambres d'agriculture du Midi qui s'est tenue le 10 août, réunion à laquelle ne participait pas la personne à laquelle vous portez un intérêt particulier. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie françaises. — Protestations sur les bancs des communistes.)

#### ORDONNANCE SUR LA PRESSE

**M. le président.** La parole est à M. Leroy.

**M. Roland Leroy.** Il se trouve que ma question a un rapport indirect avec celle que vient de poser un de mes collègues concernant l'attentat inadmissible dont a été l'objet le rédacteur en chef de *La Marseillaise*.

**M. Jacques Cressard.** On se répète ?

**M. Roland Leroy.** Sur ce point, monsieur le ministre de l'intérieur, vous ne vous êtes pas expliqué du tout. Je sais que ce rédacteur en chef a le teint basané et les cheveux frisés. (Murmures sur les bancs de la majorité.) Je sais aussi que les policiers qui l'ont frappé en ont tiré argument.

J'en viens à ma question qui concerne la presse.

**M. Alexandre Bolo.** La presse communiste ?

**M. Roland Leroy.** M. Hersant, qui n'intervient jamais — je veux dire qui n'est jamais intervenu, quand il était député — dans aucun débat sur les questions concernant la presse, vient d'acquiescer un nouveau quotidien parisien. C'est une violation explicite de l'ordonnance de 1944 prise par le général de Gaulle qui interdit l'utilisation de prête-noms et qui oblige à une publication du financement quiconque se rend propriétaire d'un journal.

**M. Alexandre Bolo.** Comme l'Humanité d'ailleurs !

**M. Georges Leroy.** Que le Gouvernement s'en explique au moins une fois. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. Jean-Philippe Leca, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'évolution de la presse française depuis la Libération a été marquée, vous le savez, par de nombreux mouvements de concentration.

Les rédacteurs de l'ordonnance de 1944 à laquelle M. Leroy a fait allusion avaient voulu éviter ce mouvement en établissant des barrières dans un style juridique classique c'est-à-dire en se fondant sur un système d'incompatibilité personnelle, vérifié et contrôlé par la seule autorité judiciaire.

Or, ce système n'a pas évité les grands mouvements de concentration.

**M. Raymond Forni.** Parce que la loi n'a pas été appliquée !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je tiens d'ailleurs à souligner qu'il en est ainsi depuis trente-cinq ans et sous deux Républiques. C'est donc que les raisons de la concentration étaient autres et que les moyens de la pallier sont différents.

J'aurai l'occasion dans quelques jours de demander à l'Assemblée d'adopter les crédits d'aide à la presse écrite. Il s'agit là d'une occasion importante qui permettra d'apporter au fond un certain nombre d'éclaircissements.

Dans les cas les plus récents que cite M. Leroy, il faut en effet rechercher à travers des accords de publicité, des accords techniques, des accords d'impression, souvent malaisés à signer, la réalité des liens nouveaux...

**M. Roland Leroy.** Oh !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... qui existent entre différentes entreprises de presse.

Je pense, pour ma part, qu'un perfectionnement des mécanismes d'aide et leur adaptation permettraient d'éviter certains de ces grands mouvements de concentration.

Dans le cadre des questions d'actualité, je me limiterai à un seul exemple.

Le Gouvernement introduit un dispositif nouveau accordant aux hebdomadaires politiques un taux plus favorable de TVA. Il s'agit bien là d'une action précise de défense du pluralisme.

Dans le cadre d'un grand débat prochain, dont la durée ne sera pas cette fois limitée comme c'est le cas aujourd'hui, j'indiquerai les intentions du Gouvernement pour lutter contre les concentrations excessives, car il est, je le répète, attaché au pluralisme de la presse française. Chacun des groupes politiques de cette assemblée pourra alors manifester ses orientations, aucun d'entre eux n'ayant le monopole de l'attachement à la liberté de la presse. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. Roland Leroy.** Et M. Hersant continue de violer la loi !

**M. le président.** Nous en venons maintenant aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### CONTRÔLE DES FONDS AFFECTÉS À L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**M. le président.** La parole est à M. Lauriol.

**M. Marc Lauriol.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et je la pose au nom de mon groupe.

Elle concerne la distribution, en France, de sommes importantes découlées par la Communauté européenne en vue de l'élection au mois de juin prochain des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes.

Leur montant est considérable, comme le confirme la revue de la Communauté que nous avons reçue ce matin.

Dans une première tranche — j'y insiste — il s'élève à dix millions de francs. Mais ces crédits seront suivis d'autres, et, à n'en pas douter, le total en sera plus que doublé.

Leur affectation est destinée à financer pour moitié une campagne d'information et, pour l'autre moitié, la campagne électorale elle-même.

Les destinataires de ces sommes sont des agences privées de caractère commercial...

**M. Louis Odru.** L'agence Havas !

**M. Marc Lauriol.** ... nommément désignées, qui gèreront ces dizaines de millions de francs en vertu de contrats commerciaux. D'ores et déjà, elles demandent aux sociétés nationales intéressées le bénéfice du régime réservé à la publicité en faveur des « grandes causes nationales ».

Enfin, les distributeurs de ces crédits sont des fonctionnaires de la commission des Communautés, dont il faut remarquer, monsieur le Premier ministre, qu'aucun n'est français : il s'agit de deux Anglais et d'un Allemand.

Le groupe du rassemblement pour la République appelle l'attention du Gouvernement sur les aspects moral, juridique et politique de ces procédés.

Sur le plan moral se trouve ainsi consacrée, dans des proportions difficilement admissibles, la domination de l'argent sur la campagne électorale et sur la période qui la précédera (*Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.* — *Rires sur les bancs de l'opposition.*) sans aucune garantie sur ses conditions d'utilisation.

Sur le plan juridique, l'affectation donnée à ces sommes n'est pas prévue dans le traité constitutif de la Communauté.

**MM. Michel Debré et Maurice Druon.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** En droit interne, elle va à l'encontre de l'article 16 de la loi du 7 juillet 1977, qui dispose : « La propagande électorale est réservée aux partis politiques français, ainsi qu'aux listes » — françaises naturellement — « en présence. »

Sur le plan politique, enfin, cette affectation consacre l'intrusion de fonctionnaires dans une action politique, intrusion qui est la plus grave de toute. Du même coup, elle favorise l'immixtion puissante de personnalités étrangères dans la décision du peuple français pour désigner ses représentants à l'Assemblée européenne.

Cette double aberration est aggravée par l'absence de tout contrôle du Gouvernement et du Parlement français sur l'utilisation de cette manne financière. Il y va, vous le sentez bien, de la dignité de notre nation. C'est pourquoi le groupe du rassemblement pour la République va déposer incessamment une proposition de loi à ce sujet. Pour l'heure, je vous demande, monsieur le Premier ministre, ce que le Gouvernement compte faire pour assurer le respect élémentaire de la morale et du droit. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, le Gouvernement partage entièrement les préoccupations de M. Lauriol sur la nécessité de contrôler strictement les interventions des institutions de la Communauté et l'utilisation des fonds communautaires à l'occasion de la prochaine campagne pour l'élection des membres de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel direct.

**M. Marc Lauriol.** Merci, monsieur le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Dans ce domaine, toute proposition de loi sera examinée, bien entendu, avec la plus grande considération.

Le ministre des affaires étrangères a eu l'occasion de s'exprimer très clairement sur ce point... (*Exclamations sur les bancs de l'opposition et du rassemblement pour la République.*)

**M. Alexandre Bolo.** Non, pas lui !

**M. André Lebarrère.** Où est-il ?

**M. le Premier ministre.** ... en réponse à une question de M. Michel Debré, le 6 mai 1977 et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a réaffirmé sans ambiguïté la position du Gouvernement en répondant à une nouvelle question de M. Debré le 6 octobre 1978.

Permettez-moi de rappeler et, si besoin est, de préciser la position du Gouvernement.

D'abord, il n'est pas, dans son principe, choquant, et il est même normal, que les institutions de la Communauté développent un programme d'information destiné à sensibiliser l'opinion publique, dans les différents Etats membres, aux réalisations de la Communauté, et aux enjeux de la construction européenne dans les divers domaines prévus par le Traité. Jusqu'à nouvel ordre, en effet, nous participons à la Communauté. Mais cette action d'information s'arrêtera le 31 mars et elle ne doit interférer en aucune manière avec la campagne électorale proprement dite.

Elle se développera en particulier à l'occasion de l'élection directe des membres de l'Assemblée de Strasbourg. Aussi avons-nous accepté, dans le cadre de la procédure normale d'adoption du budget des Communautés, que certains crédits soient dégagés à cette fin. Je note que les membres de l'Assemblée de Strasbourg, représentant tous les Etats membres et tous les groupes politiques, ont accepté cette décision budgétaire. Ils ont d'ailleurs décidé à cette occasion qu'une part très importante des sommes en cause, serait purement et simplement distribuée aux différents groupes politiques dont aucun n'a, à ma connaissance, contesté cette procédure.

**M. Emmanuel Aubert.** Nous le faisons !

**M. le Premier ministre.** Cette action d'information ne saurait cependant en aucun cas se traduire par une quelconque ingérence de la commission et de l'Assemblée des Communautés dans les affaires intérieures des Etats.

Les institutions communautaires n'ont pas à prendre partie dans une campagne électorale nationale. Nous en avons averti le président de la commission par une lettre très explicite le 28 août dernier. Hier, nous l'avons répété à M. Jenkins, président de la commission, dans le cadre de la réunion du conseil des ministres de la Communauté.

Si la commission et si l'Assemblée ne comprenaient pas cet avertissement, le Gouvernement saurait prendre, en ce qui concerne l'utilisation de ces fonds sur le territoire français, les mesures qui s'imposent pour interdire l'utilisation des grands moyens d'information, et d'abord de la télévision, y compris naturellement dans le cadre d'émissions publicitaires, au bénéfice d'une entreprise qui ne tiendrait pas compte des règles que nous avons posées et qui deviendrait alors contraire aux principes qui fondent notre droit électoral.

Nous jugerons donc lorsque la commission aura fait connaître son programme détaillé, et le Gouvernement prendra alors les mesures qui s'imposent : il le fera, je le précise, dans le respect des préoccupations exprimées par M. Lauriol. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX POUR LE FINANCEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Neuwirth.

**M. Lucien Neuwirth.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Sans verser dans le paradoxe, nous ne pouvons nous empêcher, à certains moments, d'éprouver le sentiment que nous prêtons plus d'attention et que nous apportons une aide plus forte aux emplois inoccupés qu'à ceux qui le sont.

En effet, trop souvent les aides sont mobilisées quand l'entreprise dépose son bilan, afin de venir en assistance aux chômeurs : utilisés plus tôt, les mêmes crédits auraient pu servir à maintenir l'activité de l'entreprise elle-même, à la sauver, à favoriser sa réadaptation, en bref à préserver les emplois existants.

Les structures susceptibles de venir en aide aux entreprises sont bien connues : ce sont les comités départementaux pour le financement ou CODEFI, qui, malheureusement, ne disposent pas d'une souplesse et d'une rapidité d'investigation et d'intervention suffisantes. En outre, le plafond de leur intervention est limité à un prêt du fonds de développement économique et social de 200 000 francs.

Or les CODEFI doivent aider des entreprises dont les effectifs peuvent atteindre jusqu'à 150 salariés. Que représentent 200 000 francs pour de telles entreprises ? A peu près un demi-mois d'aide publique au chômage. Pourtant, aussi longtemps que le secteur bancaire ne connaîtra pas, lui aussi, la liberté de la concurrence et des prix, c'est-à-dire tant que l'encadrement du crédit et le centralisme bancaire seront ce qu'ils sont, les CODEFI joueront un rôle irremplaçable qui méritera d'être développé.

Je partage l'opinion du Président Pompidou qui estimait qu'il était aussi essentiel de créer ou de sauver un emploi dans mille entreprises que mille emplois dans une seule.

Or, actuellement, nous avons le sentiment que l'on s'attache davantage aux difficultés des très grandes entreprises, qu'à celles des petites et des moyennes qui sont des milliers. Pourtant, ce cancer qu'est la crise de l'emploi ronge toute la trame de notre tissu économique.

Envisage-t-on de donner, à brève échéance, de nouveaux moyens aux CODEFI afin qu'ils puissent intervenir avant les dépôts de bilan, c'est-à-dire à temps pour sauver des entreprises qui, croyez-moi, peuvent l'être encore, et ainsi préserver des emplois ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

**M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.** Monsieur Neuwirth, dans le domaine qui vous préoccupe, nous assumons une double tâche : d'abord, il faut indemniser les demandeurs d'emploi, ce qui représente une lourde charge pour la nation comme pour le budget de l'Etat ; ensuite, il convient de conduire une action volontariste pour tenter de soutenir les entreprises existantes et créer des emplois nouveaux.

Le Gouvernement a créé un fonds spécial d'adaptation industrielle en vue de créer des emplois dans les secteurs qui se heurtent à des difficultés particulières, mais il se soucie également des petites entreprises, tissu particulièrement actif de notre économie et créateur d'emploi dans nos provinces.

Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle les comités départementaux de financement ont été créés. A l'origine, ils avaient pour mission d'instruire les demandes de prêts présentées au FDES en particulier par les petites et moyennes entreprises qui ont fait l'objet d'une décision du CIASI.

Ensuite, ces comités sont chargés d'un rôle général de conseil pour les entreprises locales, en matière de financement.

Enfin, quand j'étais ministre délégué à l'économie et aux finances, j'ai autorisé les CODEFI à prendre eux-mêmes des décisions d'octroi de prêt, dans une limite de 200 000 francs.

Quel est le bilan de cette action pour les petites et moyennes entreprises ?

En quatre ans, les CODEFI ont été saisis de 12 778 dossiers. Parmi ceux-ci 7 254, concernant des entreprises employant 856 000 travailleurs, ont pu être réglés. Depuis le début de l'année, 52 prêts déconcentrés du FDES ont été accordés.

Dans la perspective qui est la nôtre, l'action des CODEFI doit donc être non seulement continuée mais accentuée. Après la délibération du conseil des ministres de ce matin même, je crois pouvoir vous dire que l'orientation tendant à renforcer la déconcentration des CODEFI par un relèvement du plafond des prêts du FDES sera sous peu annoncée.

J'ajoute que les entreprises artisanales de production qui sont dans une situation saine, tout en étant confrontées à des difficultés accidentelles de trésorerie, pourront naturellement bénéficier davantage des interventions des CODEFI. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

#### INSCRIPTION UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS LIBANAIS

**M. le président.** La parole est à M. Hector Rolland.

**M. Hector Rolland.** Madame le ministre des universités, ne serait-il pas souhaitable que les étudiants libanais venus en France à la suite des événements qui affectent leur pays bénéficient de dérogations afin de pouvoir s'inscrire, malgré la clôture officielle des inscriptions, dans les universités françaises où ils désirent poursuivre leurs études ?

Tout à l'heure, M. le Premier ministre vient de nous faire savoir combien les universitaires libanais sont anxieux étant donné la situation dans laquelle se trouve plongé leur pays. J'ai donc bon espoir que ma demande recevra une réponse favorable et, à l'avance, je vous remercie. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des universités.

**Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.** Monsieur le député, je puis vous rassurer immédiatement.

Dans le cadre de la politique que M. le Premier ministre a demandé aux membres du Gouvernement de conduire en faveur des réfugiés du Liban, j'ai adressé, il y a une quinzaine de jours, des instructions précises aux recteurs chanceliers pour que toutes dérogations soient accordées aux étudiants réfugiés libanais, pour ce qui concerne les dates et les procédures de pré-inscription dans nos universités.

En outre, j'ai appris hier que certains jeunes réfugiés n'avaient pas pu se présenter aux épreuves du baccalauréat dans leur pays. Aussi, ce matin, ai-je envoyé un télex aux recteurs afin qu'ils demandent aux présidents d'université d'organiser d'urgence un examen spécial d'entrée à l'université pour tous ces réfugiés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### CENTRES BRETONS D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Couepel.

**M. Sébastien Couepel.** Monsieur le ministre des transports, dans le département des Côtes-du-Nord, la suppression, prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain, des centres d'examen de permis de conduire de Plancoët, Lamballe, Quintin, Rostrenen, Saint-Quay-Portrieux, Paimpol et Tréguier, provoque de vives réactions parmi les moniteurs d'auto-école et les candidats.

S'agit-il d'une mesure générale intéressant tous les départements ? Quelles sont les motivations d'une telle décision qui aurait, si elle devait être maintenue, de nombreux inconvénients, d'ordre économique et pratique, faciles à deviner ? Les uns et les autres nous ne pouvons la cautionner. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports.

**M. Joël Le Theule, ministre des transports.** Monsieur le député, bien que très brève, j'espère que ma réponse sera de nature à vous donner satisfaction :

Les centres d'examen de permis de conduire de Plancoët, Lamballe, Quintin, Rostrenen, Saint-Quay-Portrieux, Paimpol et Tréguier poursuivront leur activité durant les deux derniers mois de cette année et en 1979 comme pendant les dix premiers mois de 1978.

**M. Alain Bonnet.** C'est de l'électoratisme !

**M. le ministre des transports.** Il en sera de même pour tous les centres de permis de conduire dits secondaires. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

La France, je vous le rappelle, compte environ 800 centres d'examen dont deux cents à trois cents sont considérés comme secondaires, ce qui signifie qu'ils ne sont pas permanents : des inspecteurs se déplacent pour faire passer les examens.

Une décision stupide, d'un service dépendant de mon ministère... (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Jean Fontaine.** C'est toujours le roi Ubu !

**M. le ministre des transports.** ... avait envisagé l'arrêt de l'activité de ces centres, sous prétexte qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre, les crédits destinés à financer les frais de déplacement risquaient de manquer.

Après examen, cette crainte s'est révélée non fondée. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que les centres qui vous préoccupent ne fonctionnent pas. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### LIBÉRATION DES PRIX DANS L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Charles Fèvre.

**M. Charles Fèvre.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

La plupart des prix des produits industriels ont été libérés. Tel n'est pas le cas dans le secteur des services, et notamment pour l'hôtellerie et la restauration, dont pourtant les tarifs et les marges sont insuffisants pour assurer un développement et une modernisation satisfaisants.

Tel est le cas, par exemple, de l'hôtellerie dans une station thermale comme Bourbonne-les-Bains, dans la Haute-Marne, dont l'intérêt médical, s'agissant du traitement des rhumatismes et des fractures est bien connu. La capacité hôtelière est insuffisante et inadaptée aux besoins qui résultent de la rénovation en

cours de l'établissement thermal. Certains hôtels d'un niveau très convenable pratiquent un prix de journée en pension complète plafonné à 70 francs, ce qui couvre tout juste le prix de revient.

Certes, je le reconnais, l'hôtellerie en milieu thermal est un cas limite dans la mesure où les prix de pension ont une incidence sur les dépenses de la sécurité sociale : mais est-il logique de rénover à grand frais — et à juste titre médicalement — un établissement hospitalier sans améliorer parallèlement les conditions d'accueil et d'hébergement des curistes qui ne sont pas là pour leur plaisir ?

A des degrés divers, d'une manière générale, une bonne partie de l'hôtellerie française se trouve dans la même situation, notamment en milieu rural. On voit mal pourquoi les prix restent réglementés dans ce secteur alors même que les conditions d'une saine concurrence existent et que les besoins de développement et de rénovation sont très forts.

Je souhaite donc que le ministre de l'économie m'indique dans quels délais et dans quelles conditions les prix de l'industrie hôtelière seront libérés afin que celle-ci bénéficie, comme le secteur industriel, des capacités d'autofinancement qui lui font défaut pour se développer et se moderniser. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** M. Monory, ministre de l'économie, retenu au Sénat par le débat sur la sidérurgie, m'a demandé de l'excuser et de répondre à sa place à cette question.

Dans un premier temps, le Gouvernement a décidé, vous le savez, de libérer les prix industriels car dans ce secteur, la concurrence, surtout internationale joue à plein. Cependant toute tendance inflationniste est loin d'être écartée, ce qui implique une grande prudence dans le secteur du commerce et des services.

Dès lors, la libération des prix de l'hôtellerie ne pourra pas intervenir dans l'immédiat, mais le Gouvernement se réserve la possibilité de décider l'année prochaine, en fonction de l'évaluation de l'économie, à quelles conditions il pourrait l'envisager.

En ma qualité de ministre chargé du tourisme, je souhaite définir avec les professionnels intéressés une politique d'ensemble fondée sur l'information des consommateurs, le développement des capacités d'accueil et l'aménagement du temps, de façon à rendre possible le passage d'une économie administrée à une économie de liberté.

Monsieur le député, dans la mise en œuvre de cette politique je ne saurais oublier l'hôtellerie rurale qui occupera une place privilégiée. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

#### PORT DE MARSEILLE

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Depuis le début du mois d'octobre, le mouvement de grève déclenché par le personnel de la Société provençale des ateliers Terrin — SPAT — fait peser des contraintes insupportables sur les entreprises travaillant sur le port de Marseille.

Les armateurs, de crainte de voir leurs navires bloqués, ne s'adressent plus aux sociétés marseillaises, ni pour la réparation navale ni pour l'entretien courant. On peut redouter que cet état de choses ne se poursuive tant qu'une solution ne sera pas trouvée aux problèmes spécifiques de la Société provençale des ateliers Terrin. Cela menace gravement l'existence de nombreuses entreprises qui bien qu'exerçant leurs activités dans l'enceinte du port de Marseille n'ont aucun rapport avec la réparation navale.

Leur personnel, qui n'est pas en grève, ne peut plus travailler et des incidents, qui occasionnent des pertes matérielles importantes, se produisent tous les jours. Monsieur le ministre, il n'y a pas que les journalistes du quotidien *La Marseillaise* qui sont agacés ; il y a surtout les ouvriers qui veulent travailler. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**Un député communiste.** Quel scandale !

**M. Jean-Claude Gaudin.** L'action menée par les grévistes met en cause l'existence même des sociétés saines. Celles-ci, qui ont souvent accompli un effort considérable pour surmonter la crise

économique, ne pourront pas supporter longtemps ce conflit. Ne leur reste-t-il que la solution du licenciement économique ou du dépôt de bilan ? Mais ce serait augmenter d'un millier, au moins, le nombre des chômeurs. Nous ne pouvons pas accepter qu'une telle hypothèque pèse sur le port de Marseille. La plupart de ces sociétés pourraient encore travailler si elles n'étaient pas paralysées par les grèves, les manifestations de rues et autres défilés qui, hélas, font fuir les armateurs et les industriels. Ces entreprises subissent un dommage évident.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour permettre le rétablissement d'une activité normale, encore possible, sur le port de Marseille, pour garantir la liberté du travail, pour aider les sociétés dont je viens de parler à surmonter leurs difficultés ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. René Visse.** Il faut négocier !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports.

**M. Joël Le Theule, ministre des transports.** Monsieur le député, le Gouvernement est très conscient que la situation du port de Marseille s'aggrave chaque jour selon un processus que certains jugent fatal.

A l'origine, se posait un problème industriel, celui du groupe Terrin. Depuis vendredi, s'est déclenché un mouvement qui paralyse partiellement l'activité maritime. J'analyserai successivement ces deux aspects de la situation.

Le problème industriel se présente d'abord sous l'angle de l'ordre public et de la sécurité. Les faits que l'on me rapporte, dont la presse se fait l'écho ou que vous avez cités, sont, hélas ! exacts. Ils montrent que, par la volonté de quelques personnes, les voies de fait se multiplient et que le désordre, voire l'anarchie s'installe alors que la solidarité de tous serait nécessaire pour mettre fin à une situation douloureuse.

Certains veulent travailler et ne le peuvent pas. Chaque jour, à chaque vacation, les dockers se présentent au bureau de main-d'œuvre, mais comme l'appareillage des navires est devenu impossible, ils sont privés de travail. Vous avez aussi évoqué, à juste titre, le cas des industriels et de leurs employés qui voudraient poursuivre leurs activités mais qui en sont empêchés.

Cet état de choses ne peut durer sans compromettre gravement l'activité de transit comme l'activité industrielle du port de Marseille ; elle est donc contraire à l'intérêt des travailleurs.

Le point de départ de cette situation, ce sont les difficultés rencontrées par la société Terrin. Je les ai évoquées à plusieurs reprises devant l'Assemblée nationale en répondant à des questions d'actualité. Il y a quelques semaines, la société Amrep a pris en location-gérance deux groupes de sociétés qui appartenaient à Terrin ; elle peut de ce fait assurer du travail à mille personnes. Mais ces salariés, à leur tour, se sont mis en grève pour une durée illimitée.

Croit-on que, dans ces conditions, l'Amrep transformera, dans le délai de quatre mois qui lui est imparti, sa location-gérance en une reprise ferme ? La politique conduite par certains confine à l'inconscience !

La reprise de l'activité de réparation navale est conditionnée par le redémarrage de l'Amrep et aussi de la SPAT. Le Gouvernement ne ménage pas ses efforts pour trouver une solution. Trois propositions nous ont été présentées : l'une émane d'un groupe français important, la deuxième d'un groupe étranger et la troisième d'un groupe moyen dont certains intérêts sont marseillais.

La situation actuelle empêche, à l'évidence, l'aboutissement d'une solution industrielle. Il n'est pas acceptable que l'accès aux installations du groupe Terrin soit interdit aux industriels.

Quant aux chantiers de construction navale qui ne sont pas fermés, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas au groupe Terrin, ils ne reçoivent plus d'ordres de travaux car les armateurs ne veulent pas que leurs navires soient bloqués.

Bien que leur gestion soit bonne, les chantiers risquent de connaître à très court terme, une situation semblable à celle des usines du groupe Terrin, et cela pour des raisons fort différentes.

A ces difficultés, dont le bilan est lourd, s'ajoute le mouvement qui a été déclenché dans la marine de commerce et dont j'ai eu à parler la semaine passée.

Certains saisissent tous les prétextes, y compris celui de la sécurité pour perturber l'activité des armateurs et bloquer les paquebots.

Les normes de sécurité font obligation à l'armateur d'employer quatre-vingt-quatre personnes. Or, j'ai fait vérifier que le 16 octobre en soirée, à Casablanca, cent quatorze personnes étaient inscrites sur les rôles du *Massalia* et étaient effectivement présentes.

La sécurité est donc assurée à bord de ce paquebot. La grève déclenchée au nom de la sécurité n'est donc pas justifiée.

Veut-on pousser l'armateur à vendre ses paquebots ? Veut-on priver la France de ses bateaux, alors qu'elle doit faire face, dans le domaine de la croisière, à la rude concurrence de pays comme la Grèce ou l'Union soviétique ?

Le voudrait-on qu'on ne s'y prendrait pas autrement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** Nous avons épuisé les temps de parole des groupes.

#### CENTRES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

**M. le président.** La parole est à Mme d'Harcourt.

**Mme Florence d'Harcourt.** Ma question concerne les centres d'examen du permis de conduire, mais M. le ministre des transports y a déjà partiellement répondu tout à l'heure.

Vous nous avez apporté, monsieur le ministre, des apaisements, mais j'aimerais tout de même savoir si, dans l'avenir, votre budget permettra aux centres d'examen du permis de conduire de faire face à leur mission.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports.

**M. Joël Le Theule, ministre des transports.** Madame le député, le projet de budget que je présenterai dans quelques semaines à l'Assemblée permettra de maintenir en activité tous les centres d'examen du permis de conduire.

Comme je l'ai indiqué, le problème qui s'est posé était celui des vacances dues à des inspecteurs qui doivent se déplacer. Une décision avait été prise par le service des permis de conduire sans que j'en sois prévenu. Dès que j'ai été alerté, j'ai dégagé parmi les crédits accordés à la direction des routes les sommes nécessaires au fonctionnement normal des centres secondaires d'examen et j'ai immédiatement annulé la décision qui avait été prise de les fermer.

Si les fonctionnaires de la maison avaient fait leur métier, ce problème ne se serait jamais posé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures trente-cinq sous la présidence de M. Roland Huguet.*)

#### PRESIDENCE DE M. ROLAND HUGUET,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 560, 570).

##### Articles 35 à 37 et 40 à 42.

**M. le président.** Les articles 35 à 37 et 40 à 42 sont réservés jusqu'au vote sur les états B, C et D et les budgets annexes.

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

##### VI. — Recherche.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

La parole est à M. Chevènement, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la recherche, si la commission des finances a adopté les crédits qui intéressent directement votre administration, elle m'a chargé de vous exprimer ses préoccupations quant au contenu de l'enveloppe « recherche » qui, je le rappelle, représente environ 50 p. 100 de la dépense publique en ce domaine.

Première interrogation : l'effort de recherche que mène la France est-il vraiment ce qu'il devrait être ?

La dépense nationale de recherche rapportée à la production intérieure brute est passée de 2,16 p. 100 en 1967 à 1,79 p. 100 en 1978. Paradoxalement, les crédits consacrés à la recherche ont diminué en valeur relative au moment où la crise économique frappait très durement notre pays qui, chacun le sait, dispose de peu de matières premières et ne valorise guère — et en tout cas mal — celles qu'il possède et alors même que l'on exige de son industrie un effort inégalé de compétitivité sur les marchés internationaux.

Dans aucun autre domaine mieux que dans celui de la recherche, on n'observe à quel point l'année 1968 a représenté un tournant. La croissance des dépenses consenties à ce titre dans la décennie précédente qui était supérieure à 15 p. 100 par an est tombée ensuite à 2,4 p. 100 seulement.

La France ne figure donc pas au premier rang des puissances comparables, comme l'avait souhaité le Président de la République.

Elle est dépassée, bien entendu, par les Etats-Unis, mais aussi par le Japon et l'Allemagne qui se placent loin devant nous avec un effort supérieur de plus de la moitié, et même si l'on rapporte l'effort de recherche à la production intérieure brute, il semble que la Grande-Bretagne nous dépasse également. Bref, nous sommes devant l'Italie.

La commission des finances est également préoccupée par le montant des crédits budgétaires alloués à la recherche. On observe, en effet, une diminution relative de ces crédits par rapport à l'enveloppe globale du budget. Les crédits de la recherche, qui représentaient 6,8 p. 100 du budget en 1972, n'en représentent plus que 5,7 p. 100 aujourd'hui.

Bien entendu, on observe, corollairement, un progrès, en pourcentage, de la dépense privée consacrée à la recherche, mais ce progrès est dû en partie au déclin de l'effort public. Or, si on veut bien porter son regard au-delà de nos frontières, on constate que, partout, les Etats interviennent largement dans le financement de la recherche. Aux Etats-Unis, pays réputé très libéral sur le plan économique, le financement de la recherche est assuré pour 57 p. 100 par l'Etat.

Nous avons également constaté le poids croissant des crédits de fonctionnement et la diminution parallèle des moyens en équipements. Ces derniers, rapportés par tête de chercheur — si je puis m'exprimer ainsi — ont diminué, en sept ans, de plus du quart.

En ce qui concerne l'exécution du Plan, rappelle que le programme d'action prioritaire n° 25, consacré à l'effort scientifique français, « noyau dur » du VII<sup>e</sup> Plan, porte sur une somme assez modique : 10,5 milliards de francs sur cinq ans. On pouvait donc penser que ces crédits seraient, en tout état de cause, sauvegardés et qu'on ne pourrait invoquer aucune excuse en cas de non-application du Plan dans un domaine aussi restreint. Or force nous est de constater qu'au bout de trois ans le programme d'action prioritaire n° 25 n'est réalisé qu'à 51 p. 100 pour les crédits de paiement et à 47 p. 100 seulement pour les autorisations de programme. Et les prévisions pour 1979 montrent bien que ce programme d'action prioritaire ne sera pas réalisé avant la fin du VII<sup>e</sup> Plan.

Une analyse un peu plus fine montre que, dans cet effort global, plusieurs secteurs ont bénéficié d'un traitement relativement privilégié. Il s'agit de l'énergie, notamment des énergies nouvelles, même si leur part reste assez faible dans l'enveloppe globale consacrée à la recherche énergétique. Un effort particulier a été également réalisé pour la recherche biomédicale.

La recherche fondamentale rasie le parent pauvre dans ce projet de budget qui ne redresse pas l'évolution constatée depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan. En effet, si l'on met à part le domaine biomédical, sa part dans l'enveloppe « recherche » est passée, depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan, de 28,5 p. 100 à 24,8 p. 100.

De même, on enregistre une stagnation des crédits consacrés aux recherches sur les problèmes de l'environnement et de la société.

Mais les préoccupations de la commission des finances ont également trait au projet de budget de 1979.

D'abord, force est de constater, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans l'enveloppe « recherche » un milliard de francs au moins — et sans doute suis-je modeste — ne sont pas destinés à des dépenses de recherche proprement dites. Ce milliard est, en fait, destiné à compenser le surcoût de l'opération Super-Phénix — plus de 200 millions de francs ; il concerne également les crédits industriels du « plan calcul » — 300 millions de francs — ainsi que l'aide au développement qui a été transférée du secrétariat d'Etat à la recherche au ministère de l'Industrie. J'indique, à ce sujet, que je n'ai pu obtenir de précision quant aux critères d'utilisation de cette aide.

Il convient, enfin, d'opérer un certain nombre de rectifications en retranchant les autorisations de programme et les crédits réservés à l'intégration des personnels hors statut.

Si les crédits de fonctionnement augmentent pour faire face à la croissance des effectifs — il est vrai, et c'est un point positif, que le recrutement des chercheurs se poursuit à un rythme très voisin de 3 p. 100, conformément au programme d'action prioritaire — il n'en va pas de même des crédits d'équipement.

Mais je m'en tiendrai, pour le moment, aux crédits de fonctionnement.

Le recrutement des chercheurs se poursuit au rythme de 3 p. 100 par an, ce qui, compte tenu de la faible mobilité de ces personnels, ne résout d'ailleurs nullement l'énorme problème qui se pose dans tous les laboratoires publics que j'ai pu visiter et qui tient à la forme de la pyramide des âges des chercheurs. Celle-ci ressemble partout à une toupie reposant sur sa pointe, ce qui entraîne de nombreuses difficultés pour le renouvellement des équipes et le déroulement des carrières. En ce qui concerne les ingénieurs, techniciens et personnels administratifs, les objectifs du Plan sont très loin d'être atteints puisqu'on propose de créer seulement 217 postes nouveaux, ce qui correspond non à une croissance de 3 p. 100 mais de 0,8 p. 100 seulement.

Enfin, l'intégration des personnels hors statut se réalise très lentement. On a enregistré 900 intégrations en 1977, 700 en 1978 et 593 seulement sont prévues en 1979. Nous sommes très loin de l'objectif fixé — 3 000 intégrations — qui était déjà pourtant notoirement insuffisant.

Que dire des allocations de recherche ? L'attribution de 3 000 d'entre elles est prévue mais, dans certains secteurs, étant donné leur montant assez dérisoire — de l'ordre de 2 300 francs par mois, c'est-à-dire moins que le SMIC prévu dans le programme commun — elles ne trouvent même pas preneur !

J'en viens maintenant aux crédits d'équipement.

D'après les indications que vous nous fournissez, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits d'équipement augmenteraient de 6,5 p. 100. Après avoir procédé à la correction qui s'impose pour tenir compte des crédits affectés à l'intégration des personnels hors statut, leur progression n'est en réalité que de 5,9 p. 100. Les crédits d'équipement augmentent donc de moins de 6 p. 100.

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur ce chiffre, car, contrairement à ce qu'affirme une note d'information qui m'a été transmise, les crédits d'équipement de la recherche n'augmentent pas plus vite que les crédits d'équipement civils, comme cela était prévu par le VII<sup>e</sup> Plan. Je n'en veux pour preuve que le rapport économique et financier qui précise, à la page 42, que les « crédits d'équipement civils augmentent en autorisations de programme de 9,7 p. 100 et en crédits de paiement de 7,4 p. 100 ».

Je passerai sur les jongleries statistiques de l'une des réponses qui m'a été transmise, et dans laquelle on nous explique que, compte tenu d'un certain nombre de déductions ou d'adjonctions les crédits d'équipement de la recherche augmenteraient de 10 p. 100, alors que les crédits d'équipement civils n'augmenteraient que de 4,5 p. 100. Ce sont là des statistiques trafiquées.

Même si la statistique, selon un mot bien connu, est « l'art de cacher l'essentiel », nous sommes à même de faire certaines rectifications pour y voir clair.

Bref, en matière d'équipements, la recherche prend toujours plus de retard.

Aussi la commission des finances considère-t-elle que le projet de budget de 1979 ne traduit, en fait, que la continuation d'une politique qui, depuis dix ans, a réduit en valeur relative les moyens de la recherche. Cette politique entraîne une régression de la place tenue dans le monde par la France en ce domaine, si on l'apprecie par le rapport au produit intérieur brut de la dépense nationale de recherche et de développement.

On peut considérer qu'en raison des retards accumulés, il n'était pas possible de redresser une situation dégradée depuis plusieurs années. Mais il aurait tout de même été souhaitable que le projet de budget de 1979 renversât la tendance, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Nous sommes donc conduits à réfléchir sur les moyens administratifs et politiques dont dispose, avec la délégation générale à la recherche scientifique et technique, votre secrétariat d'Etat face aux puissants ministères de tutelle des grands organismes de recherche, qu'il s'agisse du CEA ou de l'INSERM. La situation est d'autant plus préoccupante que la priorité ne semble pas tant accordée à la recherche qu'à l'innovation, aux transferts de technologie, et cela au bénéfice des entreprises.

J'en arrive au deuxième volet de mon exposé.

Nous avons pris connaissance dans la presse des nouvelles orientations de la politique gouvernementale en matière de recherche, et, sur ce point, je dois également faire état des préoccupations de la commission des finances.

D'abord, nous souhaiterions, sans sous-estimer l'impact que peuvent avoir dans l'opinion vos conférences de presse, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un débat ait lieu préalablement à l'Assemblée nationale sur les problèmes de la recherche. Il nous semble important que ces problèmes, qui concernent l'avenir de notre pays soient très largement portés à la connaissance de l'opinion publique et que ce peut en être un bon moyen.

**M. Alain Devaquet.** Nous comptons sur vous !

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Vous pouvez effectivement compter sur moi pour accomplir tous les efforts qui seront nécessaires pour rompre le mur d'indifférence qui entoure un domaine pourtant essentiel pour l'avenir de notre nation.

**M. Hector Rolland.** Je vous surveillerai !

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Ce sera réciproque !

Compte tenu de ces nouvelles orientations, nous nous demandons si l'effort propre de recherche sera intégralement maintenu.

Vous avez tenu, monsieur le secrétaire d'Etat, une conférence de presse au cours de laquelle vous avez déclaré : « L'assainissement en cours de notre économie doit être mené à bien. Alors, à l'instar des pays qui ont, dans le nouveau contexte mondial, rétabli leurs équilibres fondamentaux, la collectivité nationale pourra dégager en faveur de la recherche des ressources supplémentaires. Mais, pour qu'elle accepte de consentir un tel effort, il faut aussi que la recherche le mérite. C'est pourquoi nous devons poursuivre avec vigueur les actions d'assainissement entreprises au niveau de la recherche elle-même voici trois ans ».

Cette déclaration est quelque peu préoccupante dans la mesure où elle renverse l'ordre des priorités. C'est dans la mesure où nous ferons un effort supplémentaire en matière de recherche que nous pourrions au contraire sortir de la crise où se débat actuellement notre pays !

Nous souhaitons donc — et j'exprime là le sentiment de la commission tout entière — que la politique de recherche ne soit pas ramenée à une simple politique d'innovation, au motif par ailleurs valable, qu'il convient de rapprocher la recherche de la production et d'adapter nos entreprises à la compétition internationale.

A cet égard, la part décroissante consacrée à la recherche fondamentale est très préoccupante car, en ce domaine, les efforts portent leurs fruits à très long terme. On ne peut donc pas négliger aujourd'hui ce secteur sans courir le risque de réveils difficiles.

A propos du CNRS, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, répondu à l'une de mes questions d'une manière quelque peu elliptique : « L'étude des structures du CNRS a été abordée en liaison étroite avec le ministre des universités selon trois directions : une structure de décision plus efficace » — ne le serait-elle pas ? — « des départements susceptibles de fonctionner comme de véritables agences d'objectifs ouvertes sur l'extérieur » — seraient-elles fermées ? — « une gestion au niveau de l'exécution aussi décentralisée que possible ».

Il nous semble que, dans la mesure où le CNRS constitue le principal outil de la recherche fondamentale et où il demeurera l'organisme pilote de la plus grande partie de celle-ci, il convient d'aborder ce problème avec beaucoup de sérieux. On peut, en particulier, affirmer que le maintien d'une direction scientifique et d'un comité national représentatif est une condition nécessaire pour éviter la bureaucratisation de cet organisme.

A titre personnel, je souhaiterais que vous nous éclairiez également sur les rumeurs relatives à un éventuel démantèlement du CNRS et à la partition de cet organisme.

Certaines des orientations que vous avez annoncées, monsieur le secrétaire d'Etat, méritent d'être relevées. Vous avez notamment déclaré : « Ce qui est en cause, c'est la compétitivité et, par conséquent, l'existence de la masse de l'industrie traditionnelle. Les laboratoires publics peuvent et doivent jouer pleinement leur rôle de conseil et de traducteur de la recherche de base vers la recherche industrielle. Un chercheur doit être mobile et disponible... Nous devons développer un système de commande par l'aval de l'activité de recherche de nos organismes publics ».

La commission des finances a pris connaissance de ces intentions, et elle souhaite savoir sur quoi elles doivent déboucher. Elle est notamment préoccupée par le fait qu'un système dit de commande par l'aval, qui donnerait aux entreprises la disponibilité de crédits importants, risquerait d'aboutir au démantèlement de certains laboratoires publics si la part fixe du financement qui leur est accordée ne leur était pas garantie. Par conséquent, nous souhaitons que la part conditionnelle vienne en sus et non en soustraction.

Nous considérons que la disponibilité des chercheurs ne devrait pas aboutir non plus au démantèlement des équipes existantes, dont beaucoup ont fait leurs preuves.

Une considération que je me dois de vous soumettre a trait à la structure de la recherche dans un pays comme le nôtre et dans les pays voisins, comme l'Allemagne fédérale. Notre industrie n'est pas l'industrie allemande. Même si l'effort relatif des entreprises françaises peut être comparé à celui des entreprises allemandes, nos entreprises ne sont pas aussi puissantes et elles n'ont généralement pas des dimensions aussi importantes. Il nous semble donc que le potentiel des grands laboratoires publics et des grands organismes publics à vocation industrielle doit, en tout état de cause, être préservé.

J'ajoute que j'ai pu constater que, dans certains domaines, la recherche publique effectuée par de grandes sociétés nationales entraîne des effets bénéfiques en aval de ces sociétés, effets qui intéressent toute l'industrie cliente. C'est, par exemple, le cas de la SNCF ou d'EDF, et je pourrais citer d'autres entreprises. Il y a certainement là un axe de réflexion intéressant.

Je terminerai par quelques observations.

La première concerne les pouvoirs du rapporteur. Je vous ai écrit une lettre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous demandant communication d'un certain nombre de documents. Vous m'avez répondu que certains de ces documents étaient couverts par le secret des délibérations gouvernementales et ne pouvaient être communiqués à d'autres instances que celles auxquelles ils étaient normalement destinés.

J'observe que le texte de l'ordonnance de 1958 concernant les pouvoirs du rapporteur spécial ne concerne nullement le secret des délibérations gouvernementales, mais seulement celui de la défense nationale et la séparation entre le pouvoir judiciaire et les autres pouvoirs. Par conséquent, les rapports établis par différents ministères ou par votre secrétariat d'Etat me paraissent devoir être communiqués au rapporteur spécial du budget de la recherche.

Je passe sur l'insuffisance des moyens mis à la disposition du rapporteur et quelquefois des réponses qui lui sont faites, et j'en viens à un point très précis, celui de la francisation de la filière Westinghouse pour les réacteurs à eau sous pression.

La réponse qui m'a été faite est aussi vague que possible. Alors qu'il s'agit d'un objectif fixé depuis plusieurs années, je ne peux pas considérer que la réponse qui m'est donné —

« L'objectif poursuivi est de parvenir à un accord de coopération se substituant aux actuels accords de licence » — soit suffisante.

De même, pour l'utilisation de l'énergie solaire, ne faudrait-il pas assortir les projets architecturaux de mesures contraignantes pour permettre à cette énergie de passer au stade opératoire ? Ne conviendrait-il pas d'encourager les fabrications en grande série afin de diminuer le coût des matériels qui, actuellement, est encore trop élevé, mais qui pourrait baisser considérablement si nous passions au stade de la fabrication industrielle.

Les crédits du centre national d'études spatiales demeurent insuffisants, notamment pour financer le programme des satellites d'application de télécommunication et de télédiffusion directe.

Insuffisants également les crédits du CNEXO qui ne permettront pas à cet organisme de renouveler ses moyens à la mer dans de bonnes conditions, alors que le Japon et l'Allemagne ont, au cours des trois dernières années, doublé leur effort dans le domaine de la recherche océanographique.

Enfin, la commission souhaite que soit accélérée la réalisation du projet de musée des sciences et des techniques et qu'un programme supplémentaire de recherche soit lancé dans les domaines prioritaires, et notamment dans celui de la recherche biomédicale pour laquelle la France bénéficie du concours de chercheurs et de savants, de valeur exceptionnelle, et je pense notamment à la lutte contre le cancer pour laquelle des moyens beaucoup plus importants pourraient certainement être dégagés.

Au total, monsieur le secrétaire d'Etat, dans un domaine qui est par définition celui de l'avenir, qui représente l'investissement par excellence pour notre pays dans une période difficile, nous pouvons nous demander si un effort suffisant a été consenti. Poser la question, c'est déjà y répondre. Or les progrès de la recherche sont un élément déterminant pour l'adoption d'un nouveau modèle de croissance et pour permettre à notre pays de faire front aux échéances à venir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que nous devons impérativement terminer l'examen des crédits de la recherche cet après-midi. Je demande donc, tant aux rapporteurs qu'aux intervenants, de bien vouloir respecter scrupuleusement le temps de parole qui leur a été imparti.

La parole est à M. Pasty, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean-Claude Pasty, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter que le budget de la recherche soit le premier à venir en discussion devant l'Assemblée nationale au cours de l'examen de la seconde partie de la loi de finances. Cela souligne à l'évidence son caractère d'universalité car il n'est pas de département ministériel qui ne soit concerné par ces crédits.

En revanche, on ne peut que regretter que son taux de progression par rapport à 1978, bien que supérieur à ceux des trois budgets précédents, soit inférieur au taux de progression du budget de l'Etat, ce qui aura pour effet de réduire un peu plus la part des crédits de la recherche dans l'ensemble des crédits civils.

A la vérité, ce budget n'est pas à la mesure de ce que devraient être nos ambitions en la matière. S'il est un secteur de l'activité sociale qui prépare l'avenir, c'est bien celui de la recherche scientifique et technique. En effet, les recherches qui sont actuellement en cours déboucheront vraisemblablement sur des découvertes dont les applications détermineront nos conditions de vie de l'an 2000.

Au même titre que notre politique de défense et que la politique de redressement démographique qui devrait être la nôtre, la politique suivie en matière de recherche scientifique et technique, détermine quel sera le rang de la France au sein des nations industrielles dans les deux décennies à venir et également quel sera notre degré d'indépendance dans le monde de demain.

Alors que de l'intensité de notre effort de découverte et d'innovation scientifiques et techniques dépend notre affranchissement des dépendances dont nous souffrons actuellement cruellement pour nos approvisionnements en énergie et en matières premières, nous ne devons pas nous permettre un relâchement de l'effort budgétaire tel que celui que nous avons connu depuis 1968.

Sans doute, la conjoncture économique et notamment industrielle médiocre que nous connaissons depuis 1974, explique-t-elle en partie la diminution des efforts budgétaires consentis en faveur de la recherche. Mais, il s'agit d'une politique à courte vue qui risquerait même de devenir suicidaire si elle devait se prolonger.

**M. Xavier Hamelin.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty, rapporteur pour avis.** Alors qu'en 1967, l'intensité de l'effort de recherche conduit à la suite de l'adoption de deux lois de programme, mesurée par le rapport entre la dépense intérieure brute de recherche et développement et la production intérieure brute, plaçait la France au troisième rang des grandes nations industrielles, ce qui lui permettait de devancer assez nettement l'Allemagne et le Japon, la situation s'est inversée depuis et nous sommes distancés par ces deux derniers pays, dont je n'ai pas besoin de rappeler le dynamisme économique et commercial.

Au moment où la situation de notre économie impose à cette dernière un effort exceptionnel et sans précédent d'adaptation aux nouvelles conditions de l'économie internationale et de la nouvelle division du travail entre les nations, l'arme que représente le potentiel scientifique et technique de notre pays est plus que jamais la condition essentielle de notre redressement.

Un conseil restreint consacré à la recherche en 1975, au moment où se préparait le VII<sup>e</sup> Plan, avait parfaitement admis cette nécessité en fixant comme objectif pour la France d'être en ce domaine, la première des nations d'importance comparable. Quatre ans après, cet objectif n'est pas réalisé et le projet de budget de 1979 ne marque pas une inflexion suffisamment nette dans la progression des crédits par rapport à la tendance des années précédentes. En revanche, il marque une inflexion sensible en faveur de quelques axes prioritaires : énergie et recherche biomédicale, ce dont on ne peut que se réjouir.

Comment s'étonner que le grand public semble se désintéresser de la recherche scientifique et technique menée dans notre pays — à l'exception toutefois de la recherche médicale — quand celle-ci n'est pas reconnue à travers le budget de la nation comme une priorité fondamentale ?

El pourtant, nous disposons d'équipes scientifiques techniques remarquables dans de très nombreux domaines qui permettent à nos chercheurs et à nos techniciens de jouer un grand rôle au sein de la communauté scientifique internationale. Nous pouvons espérer un jour compter à nouveau quelques grands noms français parmi les lauréats des prix Nobel scientifiques.

Alors que notre jeunesse, éprise comme toutes les jeunesse du monde d'idéal et qui a besoin de s'affirmer, peut trouver dans la recherche scientifique et technique l'occasion de son épanouissement, a-t-on le droit de restreindre les possibilités qui s'ouvrent à elle dans ce domaine ?

Notre esprit égaré nous pousse à attacher dans le domaine sportif une importance exagérée au succès de nos athlètes aux jeux Olympiques ou au résultat de nos équipes de foot-ball dans les compétitions internationales. Mais quel que soit le résultat, cela n'a en définitive aucune importance car ce qui compte c'est que les Français, et plus particulièrement les jeunes, soient de plus en plus nombreux à pratiquer le sport.

En revanche, un affaiblissement même relatif, c'est-à-dire par comparaison avec d'autres nations, de notre potentiel scientifique et technique peut avoir pour notre jeunesse des conséquences irréversibles, car il n'est pire dépendance que celle des cerveaux. A contrario, nos succès passés et présents montrent que, chaque fois que des moyens importants ont été donnés à nos chercheurs et à nos techniciens, des résultats tout à fait remarquables ont pu être obtenus, notamment, pour ne citer que quelques exemples, dans le domaine de l'espace, de l'énergie nucléaire, de l'informatique, de la recherche océanographique, de la recherche agronomique ou de la recherche médicale.

Mais l'expérience des vingt dernières années montre que chaque nouvelle découverte, loin de réduire le champ des connaissances à explorer, multiplie au contraire à l'infini les sujets de recherche et d'investigation. Le domaine des sciences et des techniques est de ce fait quasi illimité, ce qui ouvre de nouvelles perspectives dans un monde où l'on s'interroge sur les possibilités d'emploi dans les pays industriellement développés.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, la recherche scientifique et technique doit devenir la priorité des priorités. C'est ce qui a conduit la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, après avoir analysé les principales composantes et orientations du budget proposé pour 1979 et examiné quelques aspects de la politique suivie en la matière, tant au

niveau de l'emploi scientifique que des structures de conception, de coordination et d'exécution de la recherche, à émettre quatre recommandations de portée générale dont elle a assorti son avis favorable à l'adoption des crédits.

La première de ces recommandations est relative à l'intensité de notre effort de recherche. Si la France entend se donner réellement les moyens de combler son retard sur l'Allemagne et le Japon, il est absolument nécessaire de changer de rythme dans la progression des crédits de l'enveloppe recherche.

La recherche publique doit être le moteur de cette relance car elle seule permet d'assurer un niveau suffisant de recherche fondamentale et le financement de grands programmes. Pour ce faire, elle doit être mise à l'abri des aléas de la conjoncture économique et des vicissitudes budgétaires qui l'accompagnent. C'est la raison pour laquelle la commission des affaires culturelles, familiales et sociales recommande la mise en chantier d'une loi de programme de cinq ans qui serait discutée à l'occasion d'un prochain débat parlementaire sur les orientations à long terme de notre politique de recherche.

Cette loi de programme devrait contenir des objectifs précis assortis d'engagements financiers garantissant une progression régulière des crédits de recherche. Parallèlement, un effort doit être fait pour inciter au développement du financement privé de la recherche. Tel est l'objet de la deuxième recommandation de la commission.

En dépit de l'augmentation de la part du financement privé, qui est passé en dix ans de 28 à 39 p. 100, celle-ci reste encore inférieure à ce qu'elle est en Allemagne ou au Japon où elle atteint respectivement 50 et 57 p. 100. Elle semble donc pouvoir être accrue malgré les difficultés de la conjoncture industrielle actuelle.

A cet effet, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales recommande que des mesures fiscales appropriées soient recherchées pour inciter les entreprises privées à consacrer davantage de leurs ressources au financement de la recherche-développement. Dans le même esprit, les avantages fiscaux actuellement consentis aux particuliers pour le versement à des fondations d'intérêt général gagneraient à être mieux connus, ce qui pourrait permettre un apport de fonds intéressant pour certains domaines de la recherche auxquels le public est sensible, notamment à la recherche bio-médicale.

La troisième recommandation de la commission est relative à la politique de l'emploi scientifique. La commission de la recherche du VII<sup>e</sup> Plan, votre prédécesseur et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, ont estimé qu'il était prioritaire de rajouter le corps des chercheurs et de rendre ces derniers plus mobiles. A cet effet, un taux de renouvellement annuel de 10 p. 100 avait été reconnu comme indispensable.

Il devait être obtenu grâce à une augmentation annuelle et régulière des effectifs de chercheurs par création d'emplois au rythme de 3 p. 100 l'an et par un taux de mobilité externe de 7 p. 100. Ce dernier taux, qui était de 3,5 p. 100 en 1975, est tombé à 2 p. 100 en 1978.

Par ailleurs, l'objectif de progression annuelle des effectifs de 3 p. 100 par an, a été approché pendant les quatre premières années d'exécution du IV<sup>e</sup> Plan, sans être effectivement atteint. Aussi la commission souhaite-t-elle que les différentes orientations que vous avez annoncées, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre conférence de presse du 13 septembre dernier, soient rapidement suivies d'effet.

Compte tenu des difficultés prévisibles d'application tenant à la rigidité des statuts, la commission recommande de réviser en hausse le taux de croissance annuelle des effectifs pour le porter à 5 p. 100 dès 1980. Des mesures d'accompagnement à la mobilité devraient en outre être mises en œuvre : création de postes d'accueil pour les conjoints, facilités de logement, primes à la mobilité ou bonifications pour l'avancement.

La quatrième et dernière recommandation de la commission porte sur les structures de la recherche. Afin de donner à la recherche scientifique et technique la place qui lui revient dans les structures gouvernementales, la commission, tout en se félicitant de la création en 1977 d'un secrétariat d'Etat à la recherche directement rattaché au Premier ministre, recommande la création d'un ministère de la science.

Ce ministère, qui recevrait délégation directe du Premier ministre, aurait essentiellement une tâche de coordination et de réflexion sur les orientations à long terme de la recherche, ainsi que sur l'évaluation des résultats obtenus dans les différents secteurs. Afin de ne pas faire de la recherche un monde clos — ce qui correspond à vos préoccupations, monsieur le secrétaire

d'Etat — il n'aurait à exercer aucune responsabilité directe dans la gestion ou la tutelle des organismes qui resteraient de la compétence des différents ministères utilisateurs.

Ce nouveau département ministériel devrait être doté d'une cellule prospective chargée, après concertation avec les organismes et les utilisateurs de la recherche, de définir les grandes orientations à long terme.

J'ajoute que la création d'un ministère de la science a fait, également, l'objet d'une proposition de loi de M. Michel Debré.

La commission et son rapporteur attachent une grande importance à la prise en considération de ces quatre recommandations par le Gouvernement, notamment lorsque ce dernier aura à examiner les grandes orientations à donner à la recherche française, comme le prévoit le programme de travail arrêté récemment par le chef de l'Etat.

Comme la commission des finances, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tout en émettant à la majorité un avis favorable à l'adoption des crédits, souhaite que la priorité en faveur de la recherche soit mieux affirmée dans l'avenir — c'est-à-dire dans le budget de 1980 — qu'elle ne l'est dans le budget de 1979.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, que des assurances nous soient données à cet égard. Il serait même indispensable qu'un premier pas en ce sens soit fait dès cette année, à l'occasion de cette discussion budgétaire, ce qui serait un gage sérieux pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Porcu, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la commission de la production et des échanges a examiné longuement le budget de la recherche.

Elle soumet à votre réflexion les points suivants :

Premièrement, le volume global de la recherche française reste insuffisant ;

Deuxièmement, la part de la recherche publique tend à diminuer ;

Troisièmement, l'orientation de la recherche vers des applications marchandes s'accroît de manière excessive ;

Quatrièmement, les dotations proposées pour 1979 ne permettent pas de redresser cette situation critique.

Dans le cadre du temps de parole qui m'est imparti, je ne pourrai naturellement pas expliciter les différents points que je viens d'énumérer. J'invite donc mes collègues à se reporter à mon rapport écrit. J'appellerai néanmoins tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur quelques aspects du problème de la recherche.

La part des recherches militaires est très importante dans l'effort de l'Etat. Elle représente le tiers des crédits publics de recherche, et depuis 1975, cette part a augmenté beaucoup plus vite que la part des crédits de la recherche civile. Certes, le commerce des armes est très florissant, et M. le secrétaire d'Etat nous a indiqué que ce chapitre était en partie financé par ce commerce. Loin de diminuer la valeur de nos remarques, cette précision accentue au contraire la portée de nos critiques.

L'insuffisance en volume de la recherche française apparaît de manière très nette depuis plusieurs années et, au sein de cette recherche globalement insuffisante, la part de la recherche publique tend à diminuer, alors que la recherche publique vers des applications marchandes tend, elle, à s'accroître. Or, les dotations proposées pour 1979 ne permettront pas de redresser cette situation.

Certes, il est bon que toute recherche débouche sur des applications et des résultats mis au service de la collectivité nationale. Mais il est dangereux pour l'avenir scientifique de notre pays de privilégier à outrance l'application de la recherche au domaine économique. Assigner autoritairement à la recherche des applications marchandes conduit en fait à la sclérose.

Par ailleurs, il apparaît que ce budget correspond étroitement à la stratégie qui vise à favoriser la nouvelle division internationale du travail au profit de quelques sociétés multinationales.

Cette situation conduit à laisser de côté une partie importante de notre tissu économique. Je pense notamment aux petites et moyennes entreprises et industries qui ne bénéficient pratiquement pas des fruits de la recherche.

Cette pratique conduit également à délaisser un volet important : celui des sciences humaines. Or le développement de la recherche scientifique doit aussi porter sur le développement des connaissances qui en est un des aspects décisifs.

Toutes les disciplines de la recherche sont complémentaires. Ne pas les faire avancer d'un même pas conduit à mutiler l'ensemble, à limiter le nombre des chercheurs et à freiner le recrutement des jeunes chercheurs. C'est là une conception élitiste qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines.

Sélectionner un petit nombre de chercheurs, qui doivent être, selon M. le secrétaire d'Etat, hautement compétitifs et répondre aux besoins immédiats de la grande industrie, procède de la même démarche, qui conduit à ne retenir par exemple que cent athlètes pour les prochains Jeux Olympiques.

De telles conceptions ont peut-être le mérite de favoriser des économies de bouts de chandelle, à court terme. Mais elles ne peuvent pas, en revanche, satisfaire les besoins et les exigences d'une grande nation.

En effet, la recherche n'est pas seulement utile, elle est surtout nécessaire, elle doit donc disposer de crédits correspondant aux nécessités.

L'Assemblée nationale devrait s'étonner que, dans une période de chômage et de difficultés d'emploi, la politique budgétaire conduise à laisser à la porte des laboratoires tant de jeunes gens, qui ont le désir et la capacité d'y entrer. La logique même de la démarche du Gouvernement voudrait que celui-ci considère le recrutement de chercheurs, non comme une dépense impropre, mais bien comme un investissement destiné à préparer l'avenir de l'économie.

En définitive, il existe une contradiction entre la volonté proclamée par le Gouvernement d'améliorer la compétitivité de l'industrie française dans les secteurs à forte valeur intellectuelle ajoutée et l'insuffisance globale des moyens qu'il accorde à la recherche.

C'est pourquoi, bien qu'une majorité de ses membres n'ait pas cru devoir me suivre dans les critiques que j'ai formulées sur les objectifs de la politique du Gouvernement, la commission, considérant l'insuffisance des crédits, a donné un avis défavorable à l'adoption du budget de la recherche.

**M. le président.** La parole est à M. Rolland.

**M. Hector Rolland.** Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque j'ai entendu il y a quelques mois les plus hautes autorités de l'Etat déclarer qu'elles préparaient la France à entrer dans le troisième millénaire, j'ai pensé que c'était là de nobles paroles et j'ai cru que cette noblesse de pensée verrait sa traduction dans l'ampleur de votre budget.

Permettez-moi de vous dire que j'ai bougrement déchanté et, si j'avais dû craindre que mon jugement ne fût erroné, les trois orateurs qui m'ont précédé m'auraient fertilisé dans mes regrets devant la pauvreté de votre projet de budget.

Oui, messieurs les rapporteurs, le budget de la recherche scientifique conditionne l'avenir de notre pays, son avenir immédiat et pas seulement son entrée dans le troisième millénaire.

Pourtant, un éminent chercheur à qui je demandais son avis m'a dit : « C'est un budget qui surnage. » Or, c'est grave, un budget qui surnage : à la moindre vague, il va se noyer !

M. Pasty parlait tout à l'heure de l'indépendance de la France. Mais si notre budget de la recherche scientifique ne permet pas le développement de cette technologie avancée qui nous manque, la France n'aura pas les moyens de garder, ce qui est indispensable, sa place dans le premier peloton. Craignons, au contraire, qu'elle ne devienne la première mais du dernier peloton !

Il faut bien que vous ayez présent à l'esprit, mesdames, messieurs, le fait que ces crédits ne représentent que 1,8 p. 100 de la production intérieure brute, contre 2,2 p. 100 aux Etats-Unis et au Japon et un peu moins en Allemagne. Mais, compte tenu de l'importance des PIB de ces pays, les fonds qu'ils consacrent à la recherche scientifique sont très supérieurs aux sommes qui sont mises à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat.

Dans le train qui me ramenait hier de ma province, j'ai rencontré un de vos amis qui m'a vanté vos mérites. Je ne vous connaissais pas et j'ai été très heureux d'apprendre que vous étiez un homme plein de qualités. J'en ai conclu que vous étiez bien à votre place au sein du Gouvernement. Mais le meilleur tireur ne pourra jamais abattre un perdreau s'il manque de munitions. Or vous en manquez singulièrement, et cette insuffisance de moyens budgétaires affectés, tout à la fois, la recherche scientifique et l'indépendance de notre pays.

L'indépendance de la France peut prendre sa plus grande dimension grâce aux crédits affectés à la recherche. Il en est de même pour le progrès technologique et pour l'emploi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je plains le grand homme que vous êtes d'avoir à gérer un budget aussi minime, de disposer de si faibles moyens. Vos qualités intellectuelles et votre volonté, tout comme le rayonnement de la France dans le monde, méritaient un budget beaucoup plus important. *(Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

J'ai demandé à plusieurs députés — et ne voyez là aucune critique à l'égard de votre personne — de ne pas voter les crédits qui nous sont demandés, afin d'obliger le Gouvernement à prendre notre geste en considération et à nous proposer, en deuxième lecture, un projet de budget de la recherche plus généreux. Alors, peut-être, accepterons-nous de revenir sur notre position. *(Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Hubert Dubedout.** M. Rolland va faire peur !

**M. le président.** La parole est à M. Fiterman.

**M. Charles Fiterman.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est peu de domaines qui expriment aussi clairement que la recherche le caractère profond d'une politique. S'il en est ainsi, c'est parce que la recherche scientifique et technique est porteuse de l'avenir et que l'on peut, dans une large mesure, en considérant l'effort consacré par une nation au développement des sciences et des techniques, savoir la place qu'elle occupera à terme dans le monde.

N'est-ce pas cette idée qui vous faisais dire, il y a cinq ans, monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où vous quittiez la délégation générale à la recherche : « Il est évident que les restrictions de ces dernières années laisseront des traces... Seul un redressement sensible du budget permettrait de réduire rapidement les inconvénients sur l'économie, mais aussi sur les conditions de vie des Français. » Et vous ajoutiez : « Le réveil sera amer. »

Pourquoi avoir oublié ce juste diagnostic ?

Le budget que vous nous proposez aujourd'hui est en effet un budget de pénurie. C'est sa première caractéristique. Ainsi, l'enveloppe « recherche » — on l'a souligné — dépassera à peine treize milliards de francs en 1979 ; la progression sur l'an passé sera de 10,2 p. 100, soit du même ordre de grandeur que la hausse officielle des prix. C'est dire qu'il y a formellement stagnation et même, en réalité, régression.

Certes, 1 183 postes budgétaires seront créés en 1979, tous emplois confondus. Mais si le nombre des chercheurs augmente de 2,9 p. 100, en revanche, les ingénieurs, techniciens et administratifs voient leurs effectifs ne progresser que de 0,82 p. 100, chiffres ridicules !

Les crédits d'équipement de l'enveloppe « recherche » ne croissent que de 5,9 p. 100, soit moins que la moyenne de l'ensemble des dépenses en capital, et bien moins que la hausse des prix.

Je crois qu'il n'est pas utile de prolonger davantage cette triste énumération de vos renoncements. Mes collègues Chevènement et Porcu en ont déjà parlé à cette tribune.

J'observe d'ailleurs que le concert de critiques est, jusqu'à présent du moins, quasiment unanime, et qu'il vient même des rangs des représentants de la majorité. En toute logique, cela devrait les conduire à repousser ce projet de budget. Mais je suis sans doute bien raif : une fois encore, après l'assaut de démagogie, on assistera à l'alignement.

Revenons à l'essentiel de notre débat. Si nous allons plus au fond, nous devons constater que c'est l'orientation même de la politique gouvernementale en matière de recherche qui est extrêmement inquiétante. Votre budget est à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat — je n'hésite pas à le dire — un véritable budget d'abandon national.

Nous avons connu dans notre pays, de 1960 à 1968, une période marquée par une progression sensible des dépenses de recherche qui avaient atteint 2,16 p. 100 du produit intérieur brut. Cette période, ce fut aussi celle des grands projets de l'aéronautique, du plan calcul, de la mise au point de la filière nucléaire française.

Tout en ne souscrivant pas à l'orientation d'ensemble et à différents aspects de la politique de cette époque, nous avions alors — et nous n'avons pas changé d'avis — souligné les conséquences positives de ce qu'elle recelait comme volonté d'indépendance nationale, je dirai mieux de promotion nationale. C'est une volonté qui a fait, ensuite, et qui fait aujourd'hui, complètement défaut.

Car il y a eu, à partir de 1969, régression jusqu'en 1973, puis stagnation, le pourcentage des dépenses de recherche par rapport au produit intérieur brut étant tombé à 1,8 p. 100. Ce taux nous place, au sein des pays de l'OCDE, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne et, me semble-t-il, les Pays-Bas.

**M. Pierre Aigrain,** secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche. Non, pas derrière les Pays-Bas.

**M. Charles Fiterman.** Je me trompe peut-être en ce qui concerne ce dernier pays.

On constate cependant un recul relatif incontestable.

Le même mouvement peut être observé si l'on étudie notre balance des brevets et licences. Les dépôts de brevets d'origine française sont passés d'environ 17 000 par an sur la période 1964-1968 à environ 13 000 en 1969. La part des brevets d'origine française dans le total des brevets déposés est passée de 37 p. 100 en 1964 à 30 p. 100 en 1977, pourcentage le plus faible de tous les grands pays industriels.

Après un rapport réalisé par le commissariat général du Plan en 1969 recommandant de renoncer aux grands programmes et projets de pointe de la période antérieure, on abandonne la filière nucléaire française, on raccroche l'essentiel de notre activité spatiale au programme « néracain, on engage la CII dans l'opération européenne Unidata, avortée à peine entreprise, avant de l'abandonner à Honeywell-Bull.

Pour accélérer encore l'abandon de nos industries de pointe et redéployer l'effort de recherche, un rapport est établi en juin 1973 par M. Yves Canac, alors membre du cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre des finances, dont les conclusions seront reprises par les conseils interministériels restreints tenus en février et novembre 1975, le ministre des finances étant devenu, entre-temps, Président de la République.

C'est cette politique, méthodiquement appliquée depuis trois ans, qui se trouve aujourd'hui reconduite et aggravée. Le Premier ministre prétend qu'il s'agit, de la sorte, de « servir davantage les desseins de notre développement économique ». Le Président de la République assure qu'ainsi la France gagnera.

Nous disons, nous communistes, que de tels propos ne sont que tromperie. Déjà, en 1975, s'efforçant de justifier l'orientation de sa politique, le Gouvernement déclarait que la France devait ainsi se « fixer pour objectif d'atteindre le premier rang des pays de dimension comparable par le volume et la qualité de la recherche ». Or, il n'y a pas eu progrès mais recul relatif.

En fait, la politique gouvernementale qu'exprime le projet de budget de 1979 n'a d'autre but que de mettre la recherche, plus largement et plus directement que jamais, au service d'un nombre restreint de groupes multinationaux à base française pour leur permettre d'obtenir une place dans la nouvelle division internationale du travail voulue par les géants multinationaux et d'amasser les profits les plus élevés le plus rapidement possible.

Mais que, dans cette course meurtrière, Thomson, Saint-Gobain, Pechiney ou Rhône-Poulenc gagnent ne veut absolument pas dire que la France va gagner. C'est le contraire qui est vrai.

A quoi conduit en effet, en matière de recherche, une telle orientation ?

Elle conduit à mutiler, à parcelliser l'effort national de recherche. Si la rentabilisation à court terme de quelques produits devient la règle-peau de chagrin, quel triste avenir est promis à la recherche fondamentale dans de nombreux domaines ! C'est si vrai que dans l'enveloppe « recherche » du projet de budget, la recherche de base voit, en fait, sa part passer de 28,5 p. 100 à 24,8 p. 100.

Et que dire de la recherche dans les sciences humaines qui, aujourd'hui moins que jamais, n'a rien d'un luxe mais participe au progrès de la société, y compris à un progrès économique dans lequel l'homme lui-même, avec sa capacité de création et d'initiative, prend une place de plus en plus grande ?

En vérité, le développement de notre économie, la conquête de positions internationales — qui est nécessaire — ne peuvent se nourrir que de la reconstitution permanente du capital diversifié de nos connaissances, dont la politique gouvernementale refuse les moyens.

C'est en effet à un tel refus que conduit cette orientation. Rappelons simplement qu'il va manquer dans le secteur d'Etat de la recherche, hors enseignement, au terme de la quatrième année du VII<sup>e</sup> Plan, 3 000 emplois par rapport aux prévisions. Cette situation de même que la non-intégration de nombreux travailleurs hors statut qui se trouvent laissés pour compte, motivent les luttes actuelles des personnels et de leurs organisations syndicales que nous soutenons entièrement. Elles compliquent la solution du problème d'une mobilité, certes nécessaire, mais dont on ne saurait accepter qu'elle s'exerce à l'encontre des personnels et qu'elle n'ait d'autre but que de favoriser les projets malthusiens du pouvoir.

L'orientation gouvernementale conduit encore à asservir plus que jamais la recherche publique aux grands intérêts privés. Que signifient donc ce que vous appelez le « pilotage » des programmes de recherche par les entreprises privées, ou bien le « système de commande par l'aval de l'activité de recherche de nos organismes publics », sinon un tel asservissement, sinon un pillage et un gaspillage accrus des fonds publics ?

Enfin — et ce n'est pas le moins important — cette orientation conduit, sous couvert de « francisation », à un recours systématique aux technologies étrangères, au détriment du potentiel national.

Dans la mesure où les groupes multinationaux à base française sont à la recherche du profit à court terme, où ils s'insèrent dans le jeu des multinationales les plus puissantes et où leurs centres d'activité et d'intérêt se déplacent vers l'étranger, il est évident que ces groupes s'orientent vers l'adaptation aux technologies étrangères baptisée « francisation ».

C'est cette solution de facilité et d'abandon que le Gouvernement et les trusts choisissent plutôt que de prendre hardiment appui sur les équipes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens de très haute valeur dont nous disposons en France, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Cette solution est du reste tout à fait conforme à la politique d'intégration européenne et atlantique.

Là se trouve l'explication de fond de la diminution du pourcentage des dépenses de recherche dans le P. I. B., de l'aggravation du déficit de notre balance de brevets et licences, de l'abandon l'un après l'autre de nos secteurs de pointe. Presque partout vous avez préféré vous en remettre à la technologie étrangère, généralement américaine, plutôt que de miser sur les forces vives du pays, plutôt que de demander leur avis aux personnels scientifiques. La filière nucléaire : américaine ; l'informatique : américaine ; la télécommunication : américaine ; les composants électroniques ; américains ; le programme spatial : américain.

**M. Michel Noir.** Assez !

**M. Charles Fiterman.** Les avatars de notre aéronautique : américains.

Quel déplorable bilan !

Il faudrait encore — mais le temps m'est compté — souligner les graves préjudices qui résultent : de la volonté de refuser aux travailleurs de la recherche le droit de participer pleinement aux décisions, et souvent même le droit à la liberté d'opinion et d'expression, de la volonté d'accroître le caractère technocratique et bureaucratique de la direction. Tout cela s'exprime notamment dans les menaces qui pèsent sur des organismes comme le C. N. R. S.

Oui, à tous égards, cette politique constitue bien une politique d'abandon national. Elle porte en elle la lourde menace d'un déclin de notre pays.

Les communistes ont une autre ambition pour la France.

Pour nous, la recherche doit être équilibrée dans ses secteurs principaux et suffisamment diversifiée. Equilibrée entre recherche fondamentale, recherche appliquée et développement. Diver-

sifiée, car s'il est vrai qu'on ne peut tout faire, il convient de veiller à une diversité suffisante des différents domaines : c'est la condition d'une efficacité globale la plus grande et de la meilleure mise en valeur des retombées des avancées réalisées sur les différents sujets.

La recherche doit participer activement au développement d'un nouveau type de croissance et apporter ainsi une contribution directe à l'amélioration des conditions de travail et de vie, ce qui passe par un développement des moyens dans les sciences humaines, la recherche biologique et la recherche médicale.

Pour nous, la recherche doit être prioritairement développée à partir d'un effort national propre, ce qui est la meilleure façon de créer les conditions d'une coopération internationale fructueuse.

Nous sommes parfaitement conscients que dans les conditions actuelles des sciences et des techniques, la coopération internationale doit être recherchée parce qu'elle est indispensable dans de nombreux domaines. Elle peut prendre la forme d'études ou de réalisations en commun ou encore recourir à diverses modalités d'échanges scientifiques. Elle ne saurait pour autant dispenser une nation qui entend préserver son autonomie de décision d'affecter à la recherche nationale une part suffisante de son produit intérieur, bien supérieure en tout cas à celle du budget de 1979.

Pour nous, les progrès de la recherche sont inséparables de ceux de la démocratie, voire du développement de l'autogestion dans ce secteur.

Nous considérons qu'une plus grande part des activités de recherche doit être réalisée dans le secteur public au sens large : Université, administrations, entreprises publiques, collectivités locales, etc. Cela implique à notre avis une organisation cohérente de l'ensemble afin d'éviter les doubles emplois et de donner à l'ensemble des chercheurs des salaires et des conditions de travail convenables.

Cette place importante de la recherche doit correspondre à un financement public accru. Nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de recherche efficace sans démocratisation des structures et sans intervention des travailleurs dans la gestion à tous niveaux.

Dans la conduite des recherches elles-mêmes, la détermination des thèmes doit être le résultat d'un vaste débat démocratique et doit ensuite garantir leur pleine initiative aux organismes de recherche et aux chercheurs eux-mêmes dans la réalisation de leurs travaux.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, la politique de la recherche que les communistes veulent pour la France. Cette France, pays de Lavoisier, de Pasteur, de Joliot-Curie et de bien d'autres savants illustres qui ont tant fait pour son rayonnement dans le monde. Cette France que ce gouvernement voudrait pousser dans la voie du déclin, en appauvrissant sa capacité à connaître et à inventer. Cette France dont les membres du groupe communiste prendront le parti en refusant ce budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Barbier.

**M. Gilbert Barbier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le programme n° 25 du VII<sup>e</sup> Plan avait pour objectifs :

Premièrement, de renforcer le potentiel de recherche, notamment en recherche de base, et de réorienter la recherche compte tenu des objectifs prioritaires du développement national ;

Deuxièmement, de faire en sorte que les résultats de la recherche soient mieux exploités par les entreprises et les services publics ;

Troisièmement, d'améliorer la concertation entre les différentes instances de recherche publiques et privées et entre disciplines différentes ;

Quatrièmement, de développer la collaboration scientifique internationale.

Le projet de budget de 1979 qui nous est proposé respectera d'une manière générale ces objectifs.

Dans la ligne du budget de 1978, et compte tenu des impératifs économiques de l'heure, le maintien des engagements du plan pourrait constituer un motif d'approbation, sans pour autant nous conforter dans une trop grande satisfaction.

Compte tenu précisément de ces situations socio-économiques, compte tenu de la nécessité pour notre pays de trouver des voies nouvelles dans les domaines énergétique et industriel, compte tenu du potentiel scientifique qui est le nôtre, il est nécessaire d'affirmer que c'est bien par la recherche que passent, en grande partie, les solutions à nos problèmes d'aujourd'hui et de demain. Et nous pouvons estimer que l'effort d'accroissement annuel par rapport au produit national brut reste encore trop timide.

Si l'on considère l'effort consenti dans le monde, on s'aperçoit que nos trois principaux partenaires ou concurrents — Etats-Unis, Allemagne fédérale, Japon — consacrent plus à la recherche, et par là-même risquent d'accroître leur avance scientifique et technologique.

Laisser l'écart se creuser est dangereux pour l'avenir et, si la France veut rejoindre le peloton de tête des pays industrialisés, elle se doit de le faire dès à présent dans le domaine de la recherche.

La création d'un secrétariat d'Etat à la recherche a entraîné depuis deux ans une meilleure coordination des moyens et des objectifs et permis d'y voir plus clair par la définition de huit thèmes de recherche, dont deux sont prioritaires : la recherche en matière d'énergie et la recherche biomédicale.

Tout en approuvant parfaitement ces priorités, nous pensons que ces actions devraient s'intégrer dans une loi de programme qui pourrait être débattue au Parlement à la prochaine session.

En tant que nouvel élu, je ne vois pas là une panacée à nos problèmes, mais cette façon de faire aurait au moins deux mérites : celui de placer la recherche scientifique hors des éléments conjoncturels possibles et celui de sensibiliser le public sur l'importance et la nécessité d'un secteur de recherche puissant et bien organisé.

Pour nombre de Français, la recherche reste un domaine mystérieux et tabou dont on ne parle qu'en de très rares occasions, pour une découverte plus ou moins spectaculaire.

Cet effort de sensibilisation devrait être prolongé dans les écoles, les lycées et les collèges, où la recherche française est encore présentée sous la facette trop souvent passiviste des découvertes, comme l'a dit notre collègue, de Pasteur ou de Lavoisier ; cet aspect, aussi glorieux soit-il, devrait être complété par une information plus approfondie sur les recherches actuellement en cours dans notre pays.

Cette ignorance du grand public de tout ce qui touche à la recherche scientifique a aussi une cause profonde : celle-ci vit en autarcie et en vase clos.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'action que vous avez entreprise depuis un an va dans le sens d'une décentralisation et d'une ouverture, mais il y a encore beaucoup à faire, il y a encore à secouer un certain nombre de situations acquises.

Le monde de la recherche se doit d'être le modèle du mouvement, de la remise en cause, du brassage des hommes et des idées. Et cela sans forcément un effort financier considérable.

Cette décentralisation peut se concevoir par une meilleure utilisation de nos universités et des enseignants chercheurs.

Il existe là un formidable potentiel de recherche inexploité, et par delà les augmentations de crédits réclamés, c'est vers une meilleure répartition, vers une meilleure utilisation que l'effort doit être poursuivi.

La nouvelle procédure des contrats de programme mis en place en 1978 et les actions concertées devraient permettre de redonner aux universités ce rôle fondamental dans la recherche, indispensable complément de l'enseignement.

Et je suivrai en cela le Conseil économique et social qui, dans son avis sur l'organisation et le développement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, recommande d'abord de créer une instance scientifique d'évaluation de la qualité des recherches, indépendant de l'administration, des présidents d'universités, des directeurs d'écoles.

La mission de recherche devrait ensuite intensifier son action dynamisante et coordinatrice avec les présidents d'universités pour obtenir une meilleure organisation interne par la création d'organes de décision en matière scientifique destinés à renforcer les moyens des équipes de qualité, pour veiller à l'ajustement des programmes et à leur réalisation, pour mettre fin au cloisonnement encore important dans ce domaine, pour aider enfin les établissements à rechercher des créneaux nouveaux et différents.

Comme exemple de cette nécessité d'une meilleure utilisation du potentiel disponible, prenons celui de la recherche biomédicale.

Cette année, le projet de budget consacre un effort important à ce secteur prioritaire, mais au-delà des moyens financiers, faute d'une organisation rationnelle, notre recherche médicale est sur la voie du déclin. La concurrence n'est plus possible avec les pays où cette recherche atteint un haut niveau et notamment les Etats-Unis.

Il faut les éclats de quelque sommité du monde médical pour que le français reste autorisé dans les conférences internationales. Ce recul, malgré les louables efforts consentis, est accéléré par les disparités des structures et des moyens de financement.

Et pourtant les hommes existent. Les universités et les centres hospitaliers universitaires constituent un potentiel inexploité. Il suffirait de redonner à ce personnel médical son rôle, qui existe d'ailleurs dans les textes des lois.

En matière de besoins de santé, il a été établi une carte hospitalière du pays. Pourquoi ne pas faire de même avec les UER en ce qui concerne les besoins et les possibilités en matière de recherche médicale ? Cela permettrait de resituer la place de l'INSERM et des universités médicales, le premier gardant son rôle de coordination, et d'incitation, les seconds s'engageant dans des actions précises, limitées, contrôlées, spécifiques, mettant fin à un certain éparpillement des moyens.

Ainsi la recherche médicale pourrait-elle s'engager sur des voies plus directes et probablement plus efficaces, avec des possibilités de collaboration plus étroites avec le secteur privé, avec la pharmacie par exemple.

Un aspect de cette politique doit être conforté, c'est l'adaptation des thèmes de recherche à l'évolution économique et sociale.

En gardant à la recherche de base une part importante, la recherche doit, dans la mesure du possible, contribuer à la solution des problèmes de notre société par une valorisation des résultats de la recherche publique — en sus du rôle joué par l'ANVAR, association nationale pour la valorisation de la recherche, il faut encourager la coopération entre les organismes publics et l'industrie, comme cela est déjà le cas dans le programme « énergie solaire » ou dans la maison « diversification » du CEA — et par la poursuite de l'aide à la recherche industrielle telle qu'elle a été instituée dans certains secteurs, péri-informatique ou composants, par exemple.

De nouvelles orientations adaptées aux perspectives de notre développement industriel doivent être affirmées.

Premièrement, il faut réorienter l'aide vers les petites et moyennes industries, notamment par une déconcentration des procédures.

Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer une meilleure diffusion des technologies nouvelles détenues par les centres publics ou parapublics de recherche.

Troisièmement, il convient d'aider spécifiquement, et le plus directement possible, les petites entreprises innovatrices, en simplifiant les procédures de dépôt de brevet, par exemple.

Tels sont, ainsi résumés, monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre de points importants parmi d'autres.

Si nous estimons nécessaire d'intensifier l'effort de recherche, il nous apparaît non moins urgent de « recoller » le domaine de la recherche au contexte socio-économique du pays. dont il a une tendance naturelle à s'isoler, et de s'engager dans une remise en cause des structures pour aboutir à une meilleure utilisation des moyens et des hommes.

Vous avez montré, par le passé, monsieur le secrétaire d'Etat, votre souci de rationalisation et nous ne doutons pas de votre volonté d'aboutir dans ce domaine.

C'est pourquoi, dans cette optique, notre groupe vous apportera son soutien. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Laurain.

**M. Jean Laurain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à travers un budget, on juge une politique.

**M. Alain Bonnet.** C'est bien vrai !

**M. Jean Laurain.** A travers le budget de la recherche qui nous est proposé sinon imposé aujourd'hui, on ne peut que juger sévèrement la politique menée par le Gouvernement en matière de recherche.

On est loin de l'objectif que le Président de la République fixait en 1975 : « La France doit figurer au premier rang des pays de dimension comparable par le volume et la qualité de la recherche. »

Sans doute ne songeait-il pas seulement au prestige de notre pays, mais surtout au fait incontestable que la recherche est un facteur essentiel du progrès économique et social et de l'indépendance nationale.

Dans un monde en rapide mutation où la compétition est de plus en plus impitoyable, il est fondamental qu'un pays comme le nôtre qui ne dispose pas de matières premières ni, en particulier, de sources d'énergie suffisantes, fasse un effort exceptionnel pour cultiver ses capacités propres d'intelligence, de volonté, de matière grise, qualités irremplaçables qui sont à la base du progrès scientifique et technique.

« En France on n'a pas de pétrole, mais on a des idées », disait un slogan qui a fini par lasser mais qui exprime cependant une vérité profonde. Encore faut-il que les responsables de la politique française mettent tout en œuvre pour favoriser l'éclosion et le développement de ces idées.

La recherche est donc, comme le soulignent les rapports et avis des trois commissions concernées, la priorité des priorités dans un pays qui veut se maintenir ou accéder à un haut niveau de compétitivité internationale, notamment dans le domaine industriel.

Nous avons, la semaine dernière, débattu de la crise sidérurgique. Tous les orateurs, sans exception, en même temps qu'ils considéraient le plan acier du Gouvernement comme insuffisant, ont insisté sur la nécessité absolue d'implanter en aval de la sidérurgie des industries de transformation. En effet, la sidérurgie française n'a de chances de s'en sortir que si elle peut fabriquer des aciers spéciaux et des produits plus élaborés pour satisfaire le marché intérieur et pour occuper les créneaux d'exportation qui restent ouverts dans le monde, au lieu de se cantonner dans la production de l'acier brut, que des pays en voie de développement peuvent maintenant produire.

Cet effort de recherche technologique et industrielle est vital pour notre sidérurgie, qui reste l'une des industries clés de notre pays. Mais pour cela, il faut former de nombreux chercheurs de qualité, et leur donner les moyens et les équipements nécessaires.

Le temps n'est plus où la recherche n'avait de mérite que lorsqu'elle se faisait dans la pauvreté. A ce romantisme, qui a eu son heure de gloire, il faut substituer le réalisme d'une volonté politique qui, consciente du but à viser, c'est-à-dire le progrès économique et social, se donne vraiment les moyens de le réaliser.

Or si l'on examine votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, que voit-on ?

La première impression que l'on ressent, c'est le manque de politique globale, le manque de planification de la recherche en France. La fonction de votre secrétariat d'Etat est d'ailleurs assez floue : il ne s'agit, semble-t-il, que de coordination. Au demeurant, si la dispersion des crédits dans pratiquement tous les ministères ne permet pas de bien discerner où cette coordination doit intervenir, elle permet en revanche de gonfler quelque peu votre budget global.

La commission des finances a observé, à juste titre, qu'un milliard de francs de crédits figurant dans l'enveloppe ne peuvent être considérés comme des crédits de recherche. Il en est de même que des crédits du commissariat à l'énergie atomique où l'on trouve 200 millions de francs représentant le surcoût de Super-Phénix.

De toute évidence il n'y a pas de coordination. Chaque ministère poursuit sa politique de recherche, obéissant à ses propres objectifs, sans qu'il existe véritablement un projet gouvernemental global et cohérent. Et ce n'est pas le programme d'action prioritaire n° 25 intitulé : « Renforcer le potentiel scientifique du pays », qui peut remplacer une authentique planification démocratique, c'est-à-dire élaborée avec le Parlement.

D'ailleurs, ses lignes d'action, pour la plupart, n'ont pas été respectées, alors qu'elles étaient déjà insuffisantes.

L'une d'entre elles était : « Développer l'emploi scientifique ». Si la croissance de 3 p. 100 par an a été globalement respectée, il faut admettre qu'elle est largement insuffisante pour renouveler en temps voulu le potentiel de chercheurs. Par ailleurs,

l'engagement des 3 p. 100 n'a été tenu que pour les chercheurs eux-mêmes. Il est loin de l'être pour les ITA — ingénieurs, techniciens et administratifs — ce qui fait que les équipes de chercheurs n'ont pas l'environnement technique et administratif nécessaire pour être efficaces.

Enfin, il reste le délicat problème de l'intégration des personnels hors statut.

La deuxième ligne d'action était « Accorder une priorité aux investissements de recherche ». Or il faut noter que, cette année comme les années précédentes, la progression du budget d'équipement de la recherche restera inférieure, en dépit des engagements du Gouvernement, à celle de l'ensemble des équipements civils du budget.

Cette situation se traduit par une baisse moyenne, depuis 1972, de la dotation moyenne en équipement par chercheur de 20 p. 100 à 25 p. 100 en francs constants. L'engagement de faire de la recherche une priorité nationale n'a pas été tenu.

Quant à la troisième ligne d'action — « Protéger la recherche de base », la aussi l'orientation du budget de la recherche présente non seulement des insuffisances mais même un certain danger.

D'abord les crédits pour la recherche fondamentale diminuent de 28,5 p. 100 à 24,8 p. 100 de l'enveloppe par rapport à l'année dernière, ce qui est une curieuse façon de « protéger ».

Mais, surtout, l'orientation de l'activité de recherche, le « pilotage en aval » de la recherche de base vers l'activité industrielle menace l'indépendance de la recherche fondamentale, sa liberté de mouvement, son désintéressement qui, dans l'histoire des sciences et des techniques, ont été la source féconde de nombreuses découvertes et inventions.

Il est vrai que la recherche française débouche trop rarement, actuellement, sur des applications concrètes et que nous achetons encore trop de brevets à l'étranger. Mais cela tient, selon nous, plus à l'insuffisance des moyens accordés à la recherche en France qu'à une sorte d'infirmité pragmatique des chercheurs français.

Cela dit, il faut effectivement trouver une meilleure liaison entre les activités de recherche et les activités de production, mais tout en gardant à l'esprit la nécessité de sauvegarder la recherche fondamentale. Or, dans le projet de budget qui nous est présenté, si on le compare avec les budgets précédents pendant la période 1976-1978, on constate que c'est la recherche de base qui progresse le moins. Il y a là une contradiction avec les engagements du programme d'action prioritaire n° 25.

Pour ce qui concerne les « inflexions prioritaires », qui constituent la quatrième ligne d'action, on doit constater que leur réalisation ne se fera qu'à 71,9 p. 100 à la fin 1979, ce qui signifie que le VII<sup>e</sup> Plan, en matière de recherche, ne sera pas tenu. Sauf pour ce qui est de l'énergie et de la recherche biomédicale, les autres objectifs ne seront atteints qu'avec beaucoup de retard.

Je veux présenter ici une remarque supplémentaire concernant les énergies nouvelles et, en particulier, l'énergie solaire. Celle-ci, de toute évidence, est l'énergie de l'avenir de par son caractère inépuisable et non polluant. Il faut donc axer tous nos efforts sur la recherche dans ce domaine.

La France est bien placée actuellement : elle est au deuxième rang des grandes puissances industrielles, certes loin derrière les USA qui consacrent dix fois plus de crédits que nous à la recherche en matière d'énergie solaire, soit 320 millions de dollars. Mais il ne faut pas se dissimuler que notre effort est encore largement insuffisant, surtout par rapport à celui qui est consenti pour l'énergie nucléaire.

Soyons clairs : il s'agit non pas de réduire les crédits pour la recherche nucléaire, mais d'augmenter sensiblement ceux qui sont destinés à la recherche solaire et, en général, aux énergies nouvelles. Cette décision devrait normalement découler d'un débat de fond au Parlement qui définirait en même temps une véritable politique de la recherche en France. C'est du moins ce que proposent les socialistes.

En résumé, nous rejoignons la conclusion pessimiste de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, qui constate un « essoufflement » dans l'effort national de recherche. Le taux de progression de l'enveloppe globale est inférieur à celui du budget de l'Etat, ce qui est un comble pour un secteur qu'en haut lieu on qualifie de prioritaire. Le financement budgétaire de la recherche n'a cessé de diminuer depuis 1971. Si l'on prend comme référence le produit intérieur brut, on constate que nous occupons une position trop modeste

par rapport aux autres pays : le cinquième rang. Les moyens de travail mis à la disposition de chaque chercheur s'amenuisent progressivement depuis 1968, ce qui aura, dans les années qui viennent, de graves répercussions sur notre indépendance technologique future.

Il s'agit d'un budget de super austérité, l'un des budgets qui se ressentent le plus de la politique de stagnation économique pratiquée par le Gouvernement.

Pour terminer, je reprendrai les propos que tenait notre regretté collègue André Bouloche — hélas ! il faut bien se répéter puisque votre politique ne change pas — lorsqu'il concluait l'année dernière, à cette tribune, son intervention sur le budget de la recherche : « Au lieu de prendre la hauteur de vue nécessaire, vous vous enlisez dans la médiocrité. Ce budget n'est pas digne de la France. »

Les socialistes ne voteront donc pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Hamelin.

**M. Xavier Hamelin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, conscient du fait que la politique suivie aujourd'hui en matière de recherche scientifique et technique conditionne notre avenir dans le proche futur qu'est l'an 2000, que de sa réussite ou de son échec dépendra le rang de la France au sein des nations industrielles, je ne puis que regretter le manque de moyens du budget que vous nous présentez, puisque son taux de progression est inférieur à celui du budget de l'Etat, comme l'ont rappelé la plupart des rapporteurs et des orateurs qui m'ont précédé.

Certes je reconnais que vous subissez les contraintes d'une période de crise. Mais n'est-ce pas dans ces moments difficiles qu'il faut investir pour traduire cette volonté de redressement que beaucoup d'entre nous — vous le premier, j'en suis certain — souhaitons ardemment ?

Quoi qu'il en soit, après avoir mesuré, lors de votre passage devant notre commission, l'organisation des moyens de votre budget, la répartition des axes d'effort — c'est l'aspect rassurant de votre action — je tenais quant à moi, dans cette brève intervention, à appeler votre attention sur un point, celui de la mobilité des chercheurs, et à vous demander un effort particulier dans deux domaines précis : la mer et l'espace.

Assurer la mobilité des chercheurs, atteindre les 7 p. 100 prévus en 1975 et jamais réalisés à ce jour, tel est l'objectif qu'il paraît nécessaire de se fixer si l'on veut rétablir chez les personnels de recherche une pyramide des âges conforme à la mission de la recherche, c'est-à-dire équilibrée et moins aberrante que celle qui résulte d'efforts discontinus : dix années de croissance, suivies de dix années de ralentissement ou de stagnation.

Vous avez vous-même souligné les obstacles de nature administrative qui s'opposaient à cette mobilité nécessaire des chercheurs dans le passage du secteur public au secteur privé, qu'il s'agisse de droits à la retraite modifiés, de la perte de prime de recherche, de l'incompatibilité des statuts de fonctionnaire avec un poste d'administrateur de société, etc.

Lever ces obstacles exigerait des sommes relativement peu importantes ; nous aurions souhaité pouvoir vous les apporter par voie d'amendement, mais nous nous sommes heurtés aux difficultés habituelles découlant de l'application de l'article 40 de la Constitution. Nous souhaitons cependant que vous puissiez vous-même enclencher ces opérations, d'autant qu'elles auraient les effets bénéfiques que vous imaginez sur le développement de l'industrie, et aussi au niveau des PMI dont je reparlerai lors de l'examen du budget de l'industrie, dans le cadre de l'avis que j'aurai l'honneur de présenter demain.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous serez sensible à ce problème.

J'en viens maintenant à ces deux domaines qui donnent de nouvelles dimensions à notre monde et qui représentent encore les deux grandes aventures de notre époque : l'espace et la mer.

L'exploration comme l'utilisation de ces éléments conditionnent peut-être la vie des générations à venir et, de ce fait, doivent à tout prix bénéficier d'une indispensable priorité que je tiens à souligner.

La conquête de l'espace, longtemps chasse gardée des grandes puissances, devient accessible à notre pays et, grâce au CNES, à la qualité et au dynamisme de ses équipes de chercheurs et de techniciens, après les satellites déjà lancés, nous voici à la veille de disposer d'un lanceur ; peut-être pourrions-nous ainsi donner tort à notre collègue Fiterman qui est par trop pessimiste.

Les travaux et les préparatifs, tant en France qu'au centre spatial guyanais, qui entourent le lancement d'Ariane, mériteraient d'être mieux connus du grand public insuffisamment concerné à mon avis par cette tâche gigantesque et exemplaire.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir tenter de dégager dans votre budget des moyens supplémentaires pour faciliter cette indispensable information.

Quant au budget proprement dit du CNES, normalement et prioritairement consacré à Ariane, il est à craindre que, de ce fait, il soit insuffisant pour préserver les programmes à long terme. Mon collègue M. Michel Noir traitera de ce problème dans un instant, mais je serais heureux que vous nous donniez quelques assurances à ce propos.

Quant à la mer, « celle qui porte en elle le germe de toute vie », bénéficie-t-elle dans ce budget de l'attention prioritaire qu'elle mérite ? Je ne le pense pas, pour avoir étudié les moyens mis à la disposition du CNEO.

Qu'il s'agisse de l'aquaculture, des recherches de matières premières ou de l'adaptation des matériels nécessaires aux grandes profondeurs, il n'y a aucun investissement nouveau d'envergure permettant de dépasser le simple maintien du niveau des équipements.

Que dire des recherches sur l'habitat sous-marin, première étape vers cette civilisation de la mer, tant recherchée par quelques pionniers, mais qui, n'apparaît, hélas ! dans aucun projet ?

Serait-ce trop attendre de votre département ministériel que de lui demander de prendre en compte les possibilités de ces surfaces nouvelles qui nous sont données aussi bien sur nos côtes que sur celles de nos départements d'outre-mer pour agrandir notre territoire ? Serait-ce un rêve que d'imaginer un jour cette universalité de la mer qui donnerait à notre pays le rayonnement nouveau conforme à son génie et aussi à la dimension de son nouvel empire maritime ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, bien que le taux de progression de votre budget soit inférieur à celui du budget de l'Etat, bien que votre budget lui-même ne soit pas totalement conforme à nos vœux, je serais heureux de pouvoir accompagner vos efforts si, répondant à nos appels, vous vous engagez à enclencher déjà quelques actions et à dessiner, pour les années à venir, un nouveau projet plus ambitieux pour la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ainsi, après le vote de la première partie de la loi de finances, le premier budget en discussion devant l'Assemblée nationale est celui de la recherche.

Ordre logique des choses si l'on considère le caractère interministériel de l'enveloppe « recherche » ; ordre logique de la pensée si l'on entend, par ce terme, « innovation », et l'on sait que l'esprit est avide de découvertes nouvelles.

J'ai retenu, pour ma part, la présentation du document annexe qui donne un état récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la recherche pour 1979, et je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, cette présentation permet une approche globale de la politique de recherche et évite de se perdre dans les différents fascicules ministériels.

Je retiens aussi, vous nous l'avez confirmé en commission, que votre pouvoir s'étend sur la coordination des activités de recherche des différents ministères. Il est particulièrement important que quelqu'un ait une vue d'ensemble, afin d'éviter la dispersion.

A l'occasion de cette discussion budgétaire, j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part de quelques réflexions sur la politique de la recherche.

Il est important que, dans le monde où nous vivons, l'activité de recherche ne soit pas isolée, comme dans une tour d'ivoire, de l'ensemble de l'activité économique du pays. Il est indispensable que cette masse de connaissances, que ce capital humain ne vivent pas en symbiose avec l'ensemble des activités de la nation.

D'autres pays, dans le continent nord-américain en particulier, l'ont compris avant nous, et nous savons quelle avance technologique ils ont prise dans de nombreux domaines.

Il n'est pas question, vous l'avez dit, de transformer les laboratoires publics de recherche en outils de recherche industrielle. Il s'agit de favoriser les liens entre la recherche scien-

tifique et l'industrie. Je dirai qu'il faut trouver entre les deux un équilibre qui soit — permettez-moi d'utiliser d'un terme technique — « réversible ».

Cela peut se réaliser de deux façons.

D'une part, par la possibilité donnée aux chercheurs ou aux enseignants du supérieur d'effectuer des stages en industrie, des modalités étant définies qui ne nuisent pas aux avantages acquis ou à l'évolution future de leur carrière.

D'autre part, par une meilleure diffusion et une meilleure utilisation des informations et de la connaissance des progrès scientifiques au bénéfice d'industries qui, normalement, n'ont pas prise sur ces informations, et je pense notamment aux petites et moyennes entreprises; on doit considérer cet objectif comme primordial si l'on note que le tissu de ces petites et moyennes entreprises est dense dans notre pays et que leur faculté d'adaptation et de transformation est plus grande que celle des grandes unités de production; il ne faut donc pas les laisser en dehors d'un circuit principal qui serait celui de l'innovation et des techniques sophistiquées que l'on considère comme les « techniques de demain ».

Il s'agit d'ouvrir le domaine de la recherche non pas uniquement sur l'industrie, mais sur le monde scientifique et technologique en général. Le monde de la recherche française doit s'affirmer ou s'améliorer.

Pour cela il doit faire porter ses efforts dans deux directions :

D'abord, dans celle de la coopération internationale par le développement des stages à l'étranger pour les jeunes chercheurs — je pense au stage post-doctoral qui pourrait devenir une règle plus générale — stages qui apportent une vision différente, un enrichissement des connaissances et une meilleure pratique d'une langue que l'on considère comme étrangère et qui est la langue anglaise commune à tous les chercheurs.

Ensuite, dans celle de la valorisation du renom et de la qualité de la recherche française; vous nous avez expliqué, en commission, qu'une enquête était réalisée de manière à situer la position de la recherche française vue au travers des citations dans les articles scientifiques; or cette enquête montre que notre recherche est de qualité et reconnue comme telle dans le monde. Mais il n'est pas suffisant de savoir faire; encore faut-il le faire savoir. Je pense qu'en France, les revues scientifiques, qui sont aussi nombreuses qu'aux Etats-Unis — donc trop nombreuses — doivent, pour être crédibles, renforcer leur qualité, leur audience et leurs critères de sélection; une telle dispersion ne peut pas être bénéfique pour la valorisation de la recherche française. Il faut dire enfin que, dans certains domaines, ce sont des revues étrangères publiées en langue anglaise qui font autorité dans le monde. Là encore, si les chercheurs français veulent avoir une audience dans le monde, ils devront s'attacher à connaître cette langue qu'ils considèrent encore comme étrangère, la langue anglaise. Les pays scandinaves comme les pays de l'Est l'ont compris et publient leurs grands articles en anglais.

Les efforts de la recherche française devront aussi porter sur l'ouverture des universités; celles-ci doivent non seulement diffuser le savoir et former de jeunes chercheurs, mais aussi pouvoir valoriser leur capital humain et les idées qu'il développe. Pourquoi ne permettrait-on pas à un chercheur universitaire qui le souhaite de faire du développement? Il s'agit, là encore, de trouver les modalités qui définissent clairement ce type de travail et qui ne portent pas préjudice à la carrière de l'intéressé.

S'agissant encore de l'Université, je reconnais le principe de l'autonomie universitaire et de la liaison fondamentale entre les activités d'enseignement et de recherche. Mais le rapport annexe note que c'est dans l'enseignement supérieur que les activités de recherche sont mesurées avec l'incertitude la plus grande. Je me demande alors s'il ne serait pas bon, comme cela se fait dans certains pays, de dresser un inventaire, de constituer un catalogue des sujets de recherche des différentes équipes universitaires. Cela permettrait d'avoir une vision globale de la recherche, un meilleur échange et une meilleure diffusion des sujets entre les différentes équipes.

Enfin, les efforts devront s'orienter vers l'ouverture de la recherche sur l'aménagement du territoire par la décentralisation. Il s'agit de décentraliser certains centres de recherche non pour l'action en elle-même, mais soit pour utiliser au mieux un substrat, soit pour user plus judicieusement des conditions locales favorables, des possibilités de coopération et de renfort de centres existants. J'en vois un exemple dans le LAP — le laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules — qui sera installé dans mon département et qui permettra une meilleure utilisation du potentiel du CERN.

Il me semble enfin qu'il serait bon de promouvoir des recherches ou d'aider au développement de la capacité inventive dans des domaines nouveaux qui répondent aux besoins de nos contem-

porains et qui seront demain créateurs d'emplois. Il existe des domaines où notre présence et notre action sont faibles ou symboliques. Il ne s'agit pas de foncer tête baissée car une réussite technologique n'est pas obligatoirement synonyme d'expansion et de croissance économique. Cependant je n'ai pas très bien perçu, dans votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, cette incitation ni ce coup de pouce à l'innovation dans les crédits de l'aide au développement.

La recherche technologique et l'expansion économique ne doivent pas pour autant nous amener à négliger l'économie du projet. La technologie doit permettre désormais de mieux utiliser les ressources disponibles, de réutiliser ce qui est perdu ou jeté, d'économiser les matières premières, de prolonger la durée de vie des biens et des marchandises et d'organiser la lutte contre le gaspillage.

Enfin, il me paraît important de mettre l'accent sur un point de ce projet de budget. Contrairement aux propos tenus par le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, je ne pense pas que la recherche s'oriente uniquement vers des applications marchandes au détriment de la recherche fondamentale.

En effet, les autorisations de programme affectées à la recherche de base, y compris à la recherche biomédicale, ne progressent que de 9,1 p. 100 en 1978, mais ce taux est supérieur au taux de progression des autorisations de programme de l'enveloppe « recherche » qui est de 6,5 p. 100. Cette progression est insuffisante, certes, mais je sais combien il est tentant, en période de crise, de réduire les secteurs qui ne sont pas directement productifs. Vous n'avez pas cédé à cette tentation, monsieur le secrétaire d'Etat, cependant vous avez stabilisé l'enveloppe de la recherche fondamentale.

Le mot « stabilisation » caractérise les crédits que vous pensez, même si leur répartition interne est modifiée. Aussi, nous souscrivons aux objectifs de votre politique, mais nous craignons qu'elle ait le sifflet court. La commission n'a pas fait preuve de défiance à votre égard, bien au contraire, elle a manifesté des craintes quant aux moyens dont vous disposeriez. Par ailleurs, elle s'est préoccupée de conforter votre action et de vous aider à obtenir des crédits supplémentaires qui semblent indispensables à notre groupe.

La nouvelle orientation de votre politique de recherche est courageuse. Indiscutablement, il était impérieux de rétablir des liens entre la recherche, l'industrie et le monde économique. Les nécessités socio-économiques du pays nous imposent cette orientation susceptible de préserver notre indépendance nationale. La progression des crédits affectés au domaine de l'énergie en est l'illustration la plus marquée, un effort spécial étant consenti dans le domaine de l'énergie solaire.

Mobilité du chercheur, meilleure diffusion en aval du savoir, tels sont les deux termes de l'équation nouvelle que vous posez.

Cette équation ne sera pas facile à résoudre car elle va à l'encontre d'un principe de thermodynamique selon lequel l'entropie de l'univers qui caractérise le degré de désordre augmente. Notre avenir est en jeu, aussi devons-nous réussir cette transformation. A cet égard, vous pouvez compter sur notre soutien.

J'espère vous avoir fait partager, monsieur le secrétaire d'Etat, non pas des opinions tranchées, ce qui serait technocratique et non scientifique, mais quelques-unes de mes interrogations et quelques-uns de mes doutes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget permet-il à la recherche de jouer son rôle de vecteur d'orientation et de redéploiement de l'appareil industriel? Est-il suffisant pour garantir les clefs de l'indépendance nationale de demain? Ces deux questions sont à l'origine de deux inquiétudes dont je tiens à vous faire part.

Tout d'abord, nous craignons que la recherche ne puisse insuffisamment jouer son rôle de vecteur d'orientation et de redéploiement de l'appareil industriel en raison de la faiblesse des crédits et de l'insuffisance des indices réels d'évolution.

Le chercheur Pierre Aigrain que vous étiez savant qu'au-dessus d'une augmentation annuelle de crédits de 15 p. 100, aucune évolution suffisante n'était possible; la faiblesse des crédits inscrits dans ce budget obligera certainement le secrétaire d'Etat que vous êtes devenu à accepter trois constats.

Premier constat: l'effort global de recherche connaît un ralentissement inquiétant, en ce qui concerne aussi bien l'enveloppe « recherche » qui ne représente plus que 5,7 p. 100 du budget général au lieu de 6,8 p. 100, diminution pouvant correspondre

à une réduction en francs constants ; que l'augmentation des autorisations de programme qui est inférieure de 5,9 p. 100 au pourcentage d'augmentation des autorisations de programme du budget général ; que la part du produit intérieur brut qui a diminué de 2,7 à 1,79 p. 100 en quelques années.

Le deuxième constat porte sur le défi lancé par le conseil restreint sur la recherche de 1975 et les grands objectifs du plan d'action prioritaire n° 25 qui ne seront que partiellement tenus.

L'objectif d'accroissement de 3 p. 100 des effectifs sera tenu. Le taux de croissance des équipements de recherche progresse moins que celui de l'ensemble des équipements civils, qu'il s'agisse du pourcentage de la production intérieure brute ou des équipements classés dans le plan comme prioritaires évalués à 10 milliards de francs et qui ne seront réalisés qu'à 71,9 p. 100 à la fin de 1979.

Ces défis ne seront pas tous relevés ; cela est grave, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, appartenant au Gouvernement, vous savez que l'effort de redéploiement industriel est vital dans un concert européen où l'égalité de poids par rapport à notre partenaire le plus fort est essentielle. Tous les échecs en matière de coopération européenne l'ont d'ailleurs attesté. A cet égard, la comparaison avec l'Allemagne fédérale est inquiétante. Le budget allemand de la recherche est supérieur de 55 p. 100 au nôtre, ce qui représente 20 milliards de francs environ. La France dépense 60 dollars par habitant alors que l'Allemagne en dépense 72. De plus, en raison de la rigidité de nos structures économiques, la recherche en amont de l'activité économique est le seul vecteur de redéploiement.

Malgré ces réserves, nous enregistrons certains indices d'évolution, et d'abord la liaison établie entre la recherche et l'industrie, n'en déplaise à ceux qui, dans une vision intellectuelle, par « nombrilisme » suicidaire, condamnent les activités marchandes ou industrielles. De ce point de vue, le passage des crédits d'aide au développement au ministère de l'industrie et les financements mixtes et contractuels qualifiés du nom barbare de « pilotage par la base », sont satisfaisants, de même que la volonté de transfert des technologies au profit des PMI et la priorité accordée à la recherche consacrée aux énergies nouvelles telles que la biologie et l'activité solaire. Néanmoins, ces orientations nous inquiètent au regard de deux secteurs clefs pour notre indépendance future : la recherche spatiale et l'informatique.

A la fin du xx<sup>e</sup> siècle. à l'aube du xxi<sup>e</sup>, chacun sait que l'information deviendra la matière première la plus importante et la plus coûteuse, ce qui implique, tant en matière de transmission que de traitement, le développement des industries de haute technologie. A cet égard, l'attitude du Gouvernement est paradoxale car nos atouts, plus importants dans le domaine de la recherche spatiale que dans l'informatique, sont réels, mais l'insuffisance d'efforts intensifs nous prive d'une balance exportatrice et surtout d'une indépendance réelle à terme.

La mise au point du lanceur Ariane est une réussite exemplaire. A cet égard, notre groupe tient à rendre un hommage solennel aux chercheurs et aux scientifiques du CNES qui ont permis à la France d'occuper le deuxième rang mondial. Nous maîtrisons les techniques de fabrication des satellites d'application. Nous enregistrons, à notre actif la mise en œuvre du programme Symphonie, la réalisation du satellite Télécom I et notre participation à la fabrication des satellites tels que ECS ou Marots ou du satellite de télévision en direct. Ces exemples sont révélateurs de l'avance considérable que notre pays a su prendre dans ce domaine ; aussi est-il indispensable de poursuivre notre effort dans cette voie.

De même, dans l'informatique, les nouvelles orientations de la CII lui ont permis, n'en déplaise à nos collègues de l'opposition, de travailler à 55 p. 100 pour l'exportation. Compte tenu du marché international, cette performance doit être soulignée. Pourtant, malgré ces atouts énormes, nous craignons que notre balance commerciale n'en soit pas pour autant excédentaire et que notre indépendance nationale ne soit pas garantie.

Le budget du CNESS nous paraît insuffisant car, comme mes collègues l'ont indiqué, le programme Ariane en absorbe une très forte partie, de sorte que les programmes de satellites risquent de rencontrer des difficultés devant l'impossibilité où nous nous trouverons de soutenir notre effort. Or il serait paradoxal, en 1980, de disposer d'un porteur lourd mais de ne pas être en mesure de commercialiser des satellites alors que ceux-ci font l'objet d'un marché international relativement important. De même, nous craignons que la faiblesse des crédits consacrés à la péri-informatique et à la télé-informatique ne nous permette pas de préserver à terme notre indépendance dans ces domaines ; alors que certaines firmes étrangères dominent l'informatique mondiale et lanceront des satellites de communication l'année prochaine.

Vos collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, vous envient sans doute d'avoir un budget entièrement tourné vers l'avenir. Nous souhaitons cependant qu'il soit augmenté, et que vous teniez compte des suggestions et des appels qui vous ont été lancés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je limiterai mon intervention au problème ponctuel de la liaison entre la recherche et l'industrie dans le domaine de l'énergie.

La France importe actuellement 70 p. 100 de ses ressources énergétiques — c'est le talon d'Achille de son économie — mais elle ne mobilise pas ses efforts de manière volontariste et concentrée, notamment à travers les budgets de la recherche et de l'industrie, pour atteindre des objectifs supérieurs. Il serait pourtant possible d'y parvenir, comme je vais tenter de le démontrer, chiffres à l'appui.

En effet, nous nous sommes fixés des ambitions médiocres. Ainsi, en matière d'énergies nouvelles, l'objectif retenu pour 1985, ne dépasse pas 2 millions de tonnes équivalent-pétrole en hypothèse basse et 5 millions en hypothèse haute, soit entre 1 et 2 p. 100 de la consommation totale d'énergie. Notre ambition est limitée comparée aux résultats attendus du programme d'économie d'énergie — 16 p. 100 — et du programme nucléaire, 25 p. 100.

Sans parler des sources d'énergie de grand avenir, comme la mer — énergie cinétique — ou le soleil — énergie thermique — il serait certainement possible de faire mieux.

Je vous propose d'examiner trois types d'énergie pour lesquels il faudrait déployer les efforts de recherche.

D'abord, en utilisant mieux l'énergie fossile. Nous disposons encore, dans nos mines, de 500 millions de tonnes de charbon qui peuvent être exploitées à la cadence de 25 millions de tonnes par an. Or, rappelez-vous l'effort de l'Allemagne entre les deux guerres qui avait développé la liquéfaction et la gazéification du charbon.

J'ai eu l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, de visiter un institut allemand très intéressant, l'institut Max-Planck, à Mühlheim, sur la Ruhr, et de voir comment les Allemands ont concentré leurs efforts scientifiques et financiers sur la fabrication de l'essence synthétique à partir du lignite. Cet exemple devrait être suivi, car je suis persuadé que l'utilisation optimale des ressources de nos mines passe par la liquéfaction et la gazéification du charbon.

**M. Charles Fiterman.** Je suis tout à fait d'accord !

**M. Jean Royer.** Ensuite, nous pouvons développer la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique dans deux directions.

Tout d'abord, l'aménagement de notre territoire nous imposera d'aménager les hautes vallées de la Loire et de ses affluents pour régulariser le débit de la Loire. Seize barrages devront ainsi être construits, dont beaucoup seront producteurs d'électricité.

Mais je voudrais aller au-delà et examiner le cas des cours d'eau, y compris les ruisseaux, sur lesquels ne peuvent exister ou être créés que des barrages de basse chute. J'évoquerai à ce sujet un fait capital de notre histoire technologique : la création de milliers de moulins sur tous les cours d'eau français à partir du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en pleine période d'économie statique.

Des efforts avaient donc déjà été faits pas nos ancêtres d'une manière concrète et intelligente. Nous devrions les reprendre maintenant en installant des bulbes à la base des barrages de basse chute. Contrairement à ce que prétendent les dirigeants d'EDF, je suis persuadé que nous rentabiliserions les études et les investissements nécessaires à la pose de ces bulbes par les économies réalisées sur le transport de l'électricité, puisque l'énergie produite serait consommée sur place. J'ajoute que cela favoriserait grandement la décentralisation industrielle.

Enfin, je souhaiterais que l'industrie française offre une nouvelle et belle carrière à l'agriculture. A cet égard, mes cher collègues, je crois — même si le fait d'en reparler aujourd'hui doit vous faire sourire — que nous devons tout faire pour produire une importante quantité d'alcool, à titre de carburant principal, comme le fait actuellement le Brésil avec beaucoup de succès.

En effet, le Brésil qui a planté six millions d'hectares de cannes à sucre se permet maintenant de mettre 20 p. 100 d'alcool dans son essence et de faire fonctionner les Volkswagen qu'il importe massivement. La France devrait pouvoir agir de

même à partir de la paille au lieu de la brûler ; sachez que quinze millions de tonnes de paille permettraient d'obtenir 7,5 millions d'hectolitres d'alcool. Des résultats identiques pourraient être atteints à partir de la betterave, du vin, des fruits ou des pommes de terre.

Cette année, près de six cent mille tonnes de pommes de terre seront envoyées à la décharge en application de la politique du paiement des retraits. Je suis persuadé que si nous mettions au point, par des recherches appropriées, des moyens pour distiller tous ces produits, nous disposerions d'une quantité d'alcool considérable et nous contribuerions, par exemple, à régler en partie la crise viticole du Midi.

Tels sont les trois grandes directions de recherche à développer : l'hydraulique, l'utilisation du charbon et la fabrication de l'alcool.

Pour atteindre ces objectifs, il conviendrait de concentrer davantage les activités de recherche, actuellement trop dispersées. Je n'attaquerai pas les recherches fondamentales, bien au contraire, car d'elles dépendent les recherches technologiques et techniques qui en sont le complément naturel. Mais vous devriez créer, monsieur le secrétaire d'Etat — ou du moins envisager les moyens de le faire — un institut national de la recherche appliquée et de l'invention. On parle beaucoup d'innovation, mais il faut surtout s'engager à fond dans une nouvelle politique de l'invention. Cet institut qui pourrait revêtir la forme d'une société d'économie mixte capable de réaliser efficacement la symbiose entre le capital privé et les capitaux publics rassemblerait des chercheurs de base, des ingénieurs, des techniciens et même des artisans dont le rôle a été considérable dans le développement des chemins de fer, de la navigation et de l'aéronautique.

Rappelons-nous les premières hélices, les premiers arbres de transmission ; tout cela a été réalisé par des artisans et des ingénieurs.

Cette société d'économie mixte pourrait les grouper non pas d'une manière définitive, mais en fouettant leur esprit inventif par l'attribution d'emplois temporaires et de crédits d'étude correspondants. D'autre part, cette société établirait les cahiers des prescriptions spéciales de concours qui seraient lancés dans les industries pour parachever l'utilisation rationnelle des brevets d'invention.

Enfin, dans les capitaux destinés à l'exploitation de ces inventions, la part publique décroîtrait alors qu'augmenterait la part privée.

Ainsi, nos brevets d'invention nous échapperaient en moins grand nombre et iraient moins soutenir nos concurrents étrangers.

Tel pourrait être le schéma, une loi de programme pluriannuelle introduite lors de la révision du VII<sup>e</sup> Plan permettant la création de cet institut d'invention et le dégagement des crédits correspondants.

Je terminerai mon exposé par deux questions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai, pour ma part, plusieurs fois à cette tribune, vivement déploré que jamais n'ait été organisé au Parlement un grand débat sur l'énergie, notamment dans le domaine nucléaire et dans celui des énergies nouvelles. Il faut l'organiser soit à l'intérieur du débat sur le Plan, soit comme débat propre.

Deuxièmement, êtes-vous prêt à faire mettre à l'étude les suggestions pratiques et concrètes que j'ai énoncées et qui permettraient d'utiliser au mieux les crédits du VII<sup>e</sup> Plan affectés au développement de l'énergie ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Est-il habituel, même convenable, pour un ancien secrétaire d'Etat, de prendre la parole sur le budget présenté par son successeur ?

Deux particularités me poussent à franchir le pas : d'abord, l'excellence des rapports, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons toujours entretenus ; ensuite, la continuité de l'action, que vous avez voulu non seulement exprimer dans vos propos, mais aussi manifester dans les faits par plusieurs mesures que vous avez déjà prises.

En outre, tous nos prédécesseurs à ce poste de responsabilité n'ont jamais manqué d'affirmer entre eux — j'en ai eu personnellement plusieurs exemples — une grande solidarité en faveur d'une conception dynamique de la préparation de l'avenir des Français. Or le poste que vous occupez aujourd'hui permet de dessiner cet avenir, en tenant compte des difficultés et des chances qui s'offrent à notre pays.

Quatrième puissance mondiale à plusieurs titres — échanges internationaux, puissance économique, participation aux mouvements du monde moderne — notre pays le doit pour une large part à son effort de recherche et d'innovation. En face des conditions nouvelles, il importe donc d'amplifier cet effort. Cela est-il fait ?

Je serai bref sur la dimension de votre budget et dirai simplement qu'il est juste conforme à la lettre des décisions de 1975 : apporter à la recherche des moyens égaux à la croissance moyenne des investissements publics civils et tenir le taux annuel de 3 p. 100 de créations d'emplois supplémentaires.

Budget honorable donc, qui marque, si l'érosion monétaire ne le dévore pas, une vitesse de croisière, sans égarer les prélèvements de plus de 2 p. 100 sur le produit national brut des temps heureux des années 70.

La suggestion de M. Edgar Faure, reprise par la commission des finances, de lancer un programme supplémentaire dans les domaines prioritaires, semble donc un minimum.

Dépenser plus pour la recherche est, certes, un projet qui, dans les circonstances présentes, devrait recevoir tout notre appui, mais pas seulement du bout des lèvres, car il suppose l'adhésion tant des parlementaires que de l'ensemble de la nation qui accepterait de sacrifier davantage de la consommation immédiate en faveur de cette épargne pour l'avenir, la plus vivante des épargnes, que représentent la recherche scientifique, technique et l'innovation industrielle.

Mais dépenser mieux pour la recherche, c'est toute la difficulté de votre charge puisque vous apparaissez comme le protecteur budgétaire d'un secteur sensible devant quatorze ministères dépensiers toujours exposés à la tentation de régler à ses dépens leurs difficultés quotidiennes immédiates.

Je me contenterai donc de vous poser quelques questions sur la façon dont vous envisagez de poursuivre cette politique de dépenses plus efficaces.

L'aide au développement est largement transférée de votre budget à celui du ministère de l'industrie. Mais les conditions de la prise de décision vous laisseront-elles un droit de regard et de contrôle ? Je le souhaite.

C'est bien plutôt sur le contrôle de l'efficacité d'un certain nombre d'institutions que nous aimerions vous entendre.

Le « tableau de bord » de l'état d'avancement de la recherche va donc être mis en place. Ce sera un élément essentiel d'appréciation et d'« invigoration ». Chacun en perçoit la difficulté d'établissement, car un tel « jugement » des chercheurs, des équipes et des organismes risquerait d'être lapidaire s'il ne reposait pas sur de multiples sources d'informations publiquement recoupées et sur l'opinion internationale des chercheurs à propos de notre rang dans tel ou tel secteur.

Votre volonté personnelle de mettre mieux au contact la recherche et l'application industrielle recevra approbation et soutien. Mais le secrétaire d'Etat à la recherche sera-t-il l'indispensable chaînon entre les chercheurs universitaires et le secteur des industries innovatrices, voire des industries trop peu innovatrices ?

C'est dire que nous suivrons avec un intérêt vigilant vos efforts conjoints à ceux de Mme le ministre des universités pour faire du CNRS, entre les universités autonomes, les organismes de recherche et les entreprises, un organisme plus efficace, à la gestion plus responsable et plus déconcentrée, échappant aux usages et délices du pouvoir d'assemblée qu'on voit sévir, ici ou là, aux dépens de la sélection des meilleurs.

Au-delà des accusations lapidaires, retenons toutefois, dans cette nécessaire réforme du CNRS, l'opinion favorable, toutes choses bien pesées, des chercheurs français et étrangers de haut niveau et de celle des responsables d'entreprises les plus actives dans la recherche et l'innovation.

Le deuxième point sur lequel nous aimerions connaître le développement des actions engagées est incontestablement celui des relations internationales culturelles, scientifiques et techniques.

Votre passé et votre carrière témoignent combien seul l'accrochage de la recherche française aux milieux internationaux les meilleurs peut nous servir de mètre-étalon et d'aiguillon.

L'effort pour faciliter ces relations internationales, notamment la simplification des procédures de missions vers les pays d'Europe, l'attention portée à tout ce qui se développe aux Etats-Unis avec de si puissants moyens, la rénovation profonde de notre système de publications scientifiques de haut niveau, le réseau de banques de données et son gros ordinateur, sous

le contrôle du Premier ministre, l'appui à la vulgarisation et le sort du bureau national d'information scientifique et technique, la présence française — particulièrement de son agriculture exotique et de sa médecine tropicale — dans les pays du tiers monde, le développement des relations avec l'URSS, les républiques de l'Est et la Chine, la coopération organique européenne et, pour finir, l'effort essentiellement national, discret, mais considérable et rarement cité, dans le domaine de l'espace et du satellite d'observation de la Terre, facteur primordial de l'indépendance civile et militaire, tout cela semble mériter d'être chaque jour mieux connu et mieux soutenu.

Vos déclarations sur ces points, monsieur le secrétaire d'Etat, seront écoutées avec attention dans cette enceinte et bien au-delà.

Il reste enfin à évoquer la situation des chercheurs, leurs légitimes espérances, la nécessité de leur mobilité et leur véritable mobilisation au service de la recherche française.

Pour que l'effort nécessaire nous porte parmi les premiers et nous permette de relever le défi et de tenir notre place dans le monde, il faut d'abord, vous en êtes conscient, une volonté politique et des choix exigeants.

Croyez, monsieur le secrétaire d'Etat, que je ne dérogerai pas à la tradition qui veut que tous vos prédécesseurs vous critiquent, certes, mais vous soutiennent dans votre effort par leurs suggestions et, finalement, par leur vote dans les moments difficiles. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le Premier ministre, chargé de la recherche.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** J'ai écouté avec attention les excellents rapports qui viennent de nous être présentés et les interventions des orateurs qui ont bien voulu s'inscrire dans ce débat.

Après les analyses pertinentes qui ont été faites, vous attendez de moi, je le comprends bien, non pas un commentaire littéral de mon projet de budget, mais des réponses précises à vos questions et à vos observations. Je vais m'y efforcer tout en situant les réponses dans un cadre plus général.

Mais je voudrais d'abord détacher l'idée qui a guidé le Gouvernement dans la préparation de ce budget : entre le souhaitable et le possible, choisir le budget du nécessaire.

Je sais, car les rapporteurs et la majorité des orateurs l'ont dit, que vous désiriez que le budget de la recherche fût plus important. Comment pourrais-je ne pas le désirer moi-même dans l'absolu, tant il est vrai que la recherche est la condition nécessaire du développement de notre nation ? Mais il ne faut pas se faire d'illusions : les pays qui ont réussi à développer leur recherche à une cadence supérieure à la nôtre, la République fédérale d'Allemagne et le Japon, l'ont fait à partir d'une base économique saine, préalable nécessaire à toute croissance rapide du budget de la recherche.

C'est pourquoi — je l'énonce sans plaisir, mais avec la profonde conviction de la nécessité de toujours dire la vérité — nous ne pouvons pas espérer une croissance rapide de notre budget de recherche avant que la situation économique ne soit parfaitement rétablie.

Cela étant, le Gouvernement soumet au Parlement un budget qui traduit une politique du nécessaire, suffisante cependant pour permettre à la recherche de jouer son rôle. Certes, dans une large mesure, cette politique s'inscrit dans la continuité de l'action de mes prédécesseurs, en particulier de M. Sourdille, mais elle comporte des inflexions nouvelles.

Bien sûr, M. Laurain a prétendu que cette politique n'existait pas, ce qui ne l'a pas empêché, ainsi que ses amis, de la critiquer. Or on ne critique pas l'inexistant ; c'est donc bien qu'elle existe, et je vais entreprendre de la décrire.

Cette politique n'est pas celle d'une croissance annuelle de 15 p. 100, taux que nous avons effectivement connu de 1958 à 1969 : la situation économique de notre pays ne le permet plus. Elle doit résulter de la mobilisation de notre potentiel pour obtenir tout ce que nous recherchons, et je rejoins sur ce point M. Barbier.

Qu'on ne me fasse pas dire, cependant, qu'il s'agit de sacrifier la recherche fondamentale ! Monsieur Porcu, monsieur Chevènement, examinez les chiffres et vous vous apercevrez qu'il n'en est pas question. Les crédits destinés à la recherche fondamentale croissent plus rapidement que tous les crédits réunis affectés à la recherche. J'ai d'ailleurs eu quelque mal à m'expliquer les chiffres fantaisistes qui ont été énoncés tout à l'heure : le budget de la recherche de base diminuerait donc de 28 p. 100 !

La réalité, la voici : le taux de croissance des crédits consacrés à la recherche fondamentale est un peu supérieur à celui du budget global de la recherche. Comment, dans ces conditions, conclure à une décroissance ?

En fait, ces pourcentages de 28 et 24 p. 100 se réfèrent à l'évolution des quatre dernières années ; il n'était donc pas normal de les appliquer à l'année à venir.

La recherche fondamentale est bonne, en France, et elle est féconde. Elle obtient des résultats remarquables dans de nombreux domaines qu'il serait trop long d'énumérer. Je voudrais tout de même mentionner les mathématiques pures, l'astronomie, la physique des milieux condensés, l'immunologie fondamentale, la biologie moléculaire, secteurs où notre pays s'est forgé une position de premier plan.

La recherche appliquée à des thèmes sociaux a remporté également des succès éclatants : depuis dix ans, précisément à un moment où les moyens globaux étaient quelque peu stabilisés, la recherche médicale française a réussi à se développer d'une manière qui est tout à l'honneur de ses chercheurs. Dans les domaines de l'immunologie, de la physiologie du cerveau, de la recherche sur le cancer et cardio-vasculaire, nos chercheurs ont obtenu des résultats de première importance.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** J'ai retrouvé l'origine des chiffres que j'ai cités tout à l'heure à la tribune. Elle est dans une réponse que vous avez faite à l'une de mes questions ; vous en êtes donc la source.

« A l'intérieur de l'enveloppe recherche, disiez-vous, la recherche de base devrait bénéficier d'une protection. Cet objectif n'a pu être qu'imparfaitement réalisé. En dehors du domaine biomédical où elle a pu être mieux défendue, en particulier grâce à une prise en charge partielle du soutien à des affectations prioritaires, la recherche de base a eu sa part dans l'enveloppe recherche. En autorisations de programme, elle est passée de 28 p. 100 à 24 p. 100. »

Je confirme donc qu'il s'agit non du budget de cette année, mais de l'évolution sur le VII<sup>e</sup> Plan.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Aussi, je précise que c'était non à votre rapport ou à votre intervention que je me référais, mais à celle de M. Fiterman, qui l'a placée dans un contexte tel qu'il laissait supposer que c'est entre 1978 et 1979 que la part de la recherche de base est passée de 28 p. 100 à 24 p. 100.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** C'est encore plus grave, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque c'est sur une durée de trois ans. Il est vrai que vous l'expliquez.

Je termine, car la fin de la citation est courte : « Cela est dû au fait que dans les budgets en progression moins rapide qu'il n'était prévu au Plan, un effort a été fait pour concentrer une part importante de la recherche à finalité économique et sociale s'inscrivant dans les inflexions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan. »

Les arbitrages ont été donc faits en faveur d'autres types de recherche appliquée.

**M. Charles Fiterman.** Me permettez-vous d'ajouter un mot, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Bien sûr !

**M. le président.** La parole est à M. Fiterman avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Charles Fiterman.** Je souscris aux propos de M. Chevènement.

Si l'on admet, et la citation qu'il a faite le démontre, que cette baisse est intervenue sur les trois ou quatre années écoulées, est ainsi confirmée la critique que j'ai formulée, ainsi que d'autres orateurs, quant aux conséquences de l'orientation de votre politique : le projet de budget ne casse pas la courbe.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Le projet de budget, monsieur Fiterman ne relève pas les dépenses de recherche fondamentale d'un seul coup, en un an, de 24 p. 100 à 28 p. 100.

Mais il les accroit plus vite que l'ensemble des crédits de la recherche. C'est là une preuve suffisante que nous ne voulons pas « casser » cette recherche fondamentale, pour reprendre votre expression.

Cela étant, si la recherche — fondamentale ou appliquée — est de bonne qualité, je signale que notre recherche technique a su se développer également dans des conditions remarquables.

J'en profite pour répondre à une remarque de la commission des finances qui a été reprise par plusieurs intervenants et concernant la faucisation des réacteurs PWR. En 1982, à l'échéance du contrat qui nous lie actuellement à la société Westinghouse, cette filière sera francisée. Notre politique n'est pas nécessairement de rompre tout lien avec d'autres entreprises mais d'établir avec elles des liens entre égaux.

La recherche fondamentale est dans la bonne voie, je le répète. Nous voulons la défendre et non point, comme M. Birraux l'a d'ailleurs remarqué, transformer les laboratoires de recherche fondamentale en instituts de recherche industrielle. Pour avoir passé quelque temps dans l'industrie, je suis persuadé qu'il n'est de bonne recherche industrielle qu'en milieu industriel, qu'au contact étroit des besoins solvables non satisfaits.

Il reste deux problèmes. La recherche française ne représente guère, sur le plan mondial, que 6 p. 100 — peut-être 7 p. 100 demain —, si nous consentons un grand effort.

Si notre politique a tant d'importance pour l'avenir de notre pays, en dehors de ses effets culturels et pédagogiques, c'est qu'elle nous donne accès à la recherche fondamentale du monde entier, que nous pouvons comprendre et utiliser. Il y a cependant une condition — et c'est là le premier problème : il faut que les chercheurs qui détiennent cet énorme pouvoir ne le gardent pas uniquement pour eux et en fassent bénéficier toute la nation, les entreprises mais aussi les travailleurs.

Quant aux secteurs en aval de la recherche — c'est-à-dire les secteurs économiques, mais aussi la santé, l'environnement et tout ce qui touche à l'ensemble de notre population — ils doivent eux aussi inspirer cette recherche fondamentale. C'est là que git le deuxième problème. Les exemples de grands théoriciens dont les travaux ont été inspirés par l'étude de problèmes concrets sont nombreux dans le passé. Je n'en citerai que trois, monsieur Fiterman : ceux de Lavoisier, de Pasteur et de Joliot, lesquels ont montré la voie, et avec quel succès !

J'en viens maintenant au diagnostic.

La place de la France, messieurs ? D'après les statistiques les plus récentes, c'est la quatrième, et, je le signale à M. Fiterman, devant la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, et non pas derrière, comme il l'a indiqué.

Elle est donc loin d'être catastrophique. Certes, elle n'est pas totalement satisfaisante car nous devrions rejoindre, en particulier, la République fédérale d'Allemagne et le Japon. J'espère que nous y parviendrons un jour grâce au rétablissement de notre économie et aux moyens qu'il donnera d'accéder à la recherche.

Les inflexions de ces dernières années ont permis une réalisation du plan d'action prioritaire n° 25 du VII<sup>e</sup> Plan conforme aux prévisions. C'est ainsi qu'à la fin de 1979 les actions biomédicales et énergétiques seront réalisées à 72 p. 100 et ont donc toutes chances d'être bien exécutées à 100 p. 100 à la fin de 1980.

Pour y parvenir, le chemin à parcourir peut sembler important. Mais les actions en cause étant prioritaires, elles ont une progression plus rapide qu'une progression linéaire.

La recherche industrielle s'est développée, aussi bien dans les entreprises publiques que privées ; sa part dans le total de la recherche des entreprises et des organismes publics a augmenté en pourcentage — de 30 p. 100 à 43 p. 100 — mais aussi en volume.

Je ne crois pas, monsieur Porcu, que l'on puisse regretter cette part croissante consacrée par ces entreprises, en France ou dans le monde. Tout au contraire, c'est la preuve qu'elles prennent leurs responsabilités et je leur rends, à cet égard, d'autant plus hommage que, à y regarder de près, secteur par secteur, elles sont plutôt moins aidées par l'Etat que les entreprises correspondantes d'autres pays.

A partir de cette analyse, quelle politique nous proposons-nous de conduire ? Il est sans doute nécessaire d'accroître l'effort public mais il va falloir démontrer pleinement l'utilité sociale, au sens large : ce n'est pas toujours la seule utilité économique, de cet investissement.

Les années qui viennent, j'en suis conscient, représenteront une épreuve de vérité. Il ne faudra plus juger une telle politique uniquement sur l'augmentation de ses moyens, mais sur les réponses qu'elle peut apporter à des problèmes sociaux et économiques qui, s'ils ne sont pas convenablement résolus, rendront inopérante quelque croissance que ce soit des moyens budgétaires.

Dans la situation actuelle, l'effort supplémentaire nécessaire ne sera possible que dans une économie assainie. La recherche doit apporter son concours à cet assainissement par un effort de valorisation et de mobilisation.

Il en est de même pour ce qui est du renouvellement des chercheurs. A long terme, l'accroissement de leur nombre ne suffira pas à résoudre le problème. Sur ce point, un taux de renouvellement de 10 p. 100 a été mentionné comme désirable. En réalité, il ne pourrait être maintenu pendant très longtemps, pas plus d'ailleurs qu'un pourcentage de 8 p. 100, si l'on tient compte des 2 p. 100 de mobilité.

Dans cet ordre d'idées, j'ajoute qu'un tel taux de 10 p. 100 entraînerait, en vingt ans, une multiplication par huit du nombre des chercheurs. Serait-ce crédible ? Il faut donc assurer par d'autres moyens ce renouvellement, ce qui nous conduit à prendre certaines mesures. L'introduction de l'allocation de recherche dans le troisième cycle, même si son montant est modeste, a, à cet égard, représenté un progrès. Elle a permis de former à la recherche, et plus encore par la recherche, un certain nombre de jeunes, dont l'entrée dans la vie sociale et économique du pays sera bénéfique à plus d'un titre. Mais le risque existait que ne se créent à l'entrée des organismes de recherche des files d'attente. En effet, il y a un plus grand nombre de jeunes chercheurs, un plus grand nombre de jeunes étudiants du troisième cycle que de places à pourvoir.

Des files d'attente se créent. Il faut les éviter car, après quatre ou cinq ans, les chercheurs sont devenus trop âgés pour pouvoir se convertir et risquent d'être définitivement perdus pour la recherche. Il fallait donc arriver à améliorer les statuts de ces organismes en vue de faciliter la mobilité thématique, géographique et professionnelle.

A ce sujet, M. Xavier Hamelin a présenté des suggestions, en rappelant que des mesures de ce type coûteraient, en définitive, peu d'argent par rapport aux résultats importants qui s'ensuivraient. Je suis prêt à lui donner l'assurance que nous individualiserons, à l'intérieur des crédits du fonds de la recherche, cette somme de 10 millions de francs qu'il avait envisagé de demander par voie d'amendement si l'article 40 de la Constitution ne s'opposait à une telle proposition.

**M. Jacques Sourdilille et M. Xavier Hamelin.** Très bien !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Cette somme sera affectée à des actions incitatives de nature à régler les problèmes de mobilité. Je veux espérer que cette décision sera considérée comme un signe de notre désir d'aller plus loin le moment venu.

**M. Xavier Hamelin et M. Michel Noir.** Certainement.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** De même, je rappellerai à M. Birraux que des décrets de mars 1978 facilitent considérablement certaines mobilités dans l'Université. Ces décrets sont, malheureusement, peu connus. Nous nous employons à diffuser cette information.

J'ai déjà parlé de la disponibilité des chercheurs, autre manière de dire qu'il leur faut être ouverts à l'inspiration qui peut venir de l'aval. Quant aux structures des organismes de recherche, il sera nécessaire, bien sûr, d'y apporter des modifications. Quoi de plus normal, en effet, que cette évolution d'organismes chargés, précisément, de faire évoluer les choses ? Et c'est bien dans un esprit de décloisonnement, de dynamisation, de suppression de rigidités dans la gestion que nous voulons conduire ces transformations. Dans le cas du CNRS, monsieur Sourdilille, les mesures que nous prendrons iront dans ce sens et faciliteront, entre autres choses, la gestion, à un niveau aussi décentralisé que possible. Sans doute cette plus grande souplesse permettra-t-elle de résoudre les problèmes de mission que vous avez mentionnés.

Effectivement, nous voulons, pour le CNRS, une structure centrale efficace. Ne l'est-elle pas ? m'avez-vous demandé, monsieur Cheyènement. Bien sûr ! Mais elle peut l'être encore plus.

Songeons en effet qu'elle a été mise en place, pour l'essentiel, en 1959 — il y a presque vingt ans! — et que la dimension de l'organisme a été multipliée par cinq depuis cette date.

Des adaptations sont donc nécessaires pour ouvrir davantage le CNRS sur l'extérieur. Cette ouverture, là où elle existe, donne pleinement satisfaction. Il s'agit donc seulement d'une généralisation, et non pas d'un démantèlement, je puis vous l'assurer. Notre souci, tout au contraire, est de permettre à cet organisme de remplir pleinement la mission que lui a confiée le décret qui l'a créé.

Cela étant, il nous faut aussi mieux connaître l'état des sciences et des techniques en France, leurs points forts et leurs points faibles. C'est vous, monsieur Sourdille, qui avez eu cette initiative. Nous la poursuivrons et nous en publierons les résultats.

Il faut aussi que, dans leur propre intérêt, certains organismes soient soumis périodiquement à un examen extérieur.

L'évaluation, qui est en cours, de l'institut national de la recherche agronomique est un exemple des opérations que nous voudrions mener. Les chercheurs de l'INRA ne s'y sont pas trompés, qui y voient une occasion de relance pour leur propre organisme.

Il faut que nous infléchissions les actions qui sont menées dans le sens qu'attend le pays, c'est-à-dire par exemple au profit de nos conditions de vie et de santé, mais aussi au profit de la compétitivité industrielle dont dépendent l'emploi et la prospérité. En matière économique, gardons-nous de lâcher la proie pour l'ombre et poursuivons l'effort dans les créneaux qui, jusqu'à présent, ont valu à la France une position enviable à certains égards. Je pense, par exemple, à l'informatique, à l'électronique professionnelle, à l'espace — j'y reviendrai — à l'aéronautique et au nucléaire.

D'autres secteurs représentent aussi une part considérable de notre activité économique, mais ils sont très souvent répartis dans de petites et moyennes industries qui ne développent pas suffisamment leurs recherches. Il faudra donc les y inciter.

Enfin, la recherche de base. Le budget pour 1979 est un budget de redémarrage, d'une part, de réorientation, d'autre part. Certes, ce redémarrage ne se fait pas sur « les chapeaux de roues », mais enfin il s'opère, s'inscrivant dans le droit fil de mes déclarations de 1972, que je n'ai pas oubliées.

Les autorisations de programme de la recherche de base augmentent de 9 p. 100, taux le plus élevé de ces dernières années. Il est supérieur au taux moyen de croissance des autorisations de programme de l'enveloppe « recherche ».

Le renouvellement des équipements croît, pour sa part, de 16 p. 100. Nous avons consenti un effort particulier sur ce point. Par conséquent, les chiffres qui ont été cités concernant les taux de renouvellement des équipements doivent être entachés d'erreurs!

Le soutien des programmes, quant à lui, croît de 8,50 p. 100. Bien sûr, cela a impliqué certains sacrifices, notamment sur les crédits pour les constructions et le béton, qui décroissent en effet de 9 p. 100. Mais je pense que la recherche française dispose actuellement de suffisamment de béton et de mètres carrés et que ce n'est pas son problème principal.

MM. Pasty et Birraux se sont inquiétés des conséquences qui pourraient en résulter sur la décentralisation. Je ne partage pas cette crainte. La décentralisation ne consiste pas à créer des coques vides. Au contraire, elle tend à déplacer des équipes dans des bâtiments qui, éventuellement, peuvent déjà exister. Les actions lancées depuis quelques années par le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, les établissements publics régionaux et la délégation générale à la recherche scientifique et technique seront l'occasion d'un effort accru sur les opérations régionales, même si elles ne s'accompagnent pas, dans la majorité des cas, de constructions nouvelles.

Je signale cependant que toutes les constructions prévues par ce projet de budget sont localisées en province.

En ce qui concerne le personnel, le nombre des chercheurs progresse de 2,9 p. 100. Tous les orateurs ont relevé ce chiffre et M. Pasty a regretté son insuffisance. Certes il ne peut permettre à lui seul un renouvellement satisfaisant des équipes.

Hélas, même une augmentation de 5 p. 100 du nombre des chercheurs ne changerait pas grand-chose. De surcroît, si les moyens pour le fonctionnement et l'équipement n'étaient pas accrus à due concurrence, nous pourrions assister à une dilution des moyens de travail. C'est, je le crois, par la mobilité du personnel qu'il faudra un jour résoudre cette difficulté.

Où, monsieur Porcu, j'ai bien indiqué qu'il fallait que nos chercheurs fussent compétitifs. Aurais-je donc choqué? C'est vrai, les chercheurs français peuvent être compétitifs. Il y a des candidats chercheurs qui le sont parfaitement et ce sont bien entendu ceux-là qui devront être recrutés.

La faiblesse du taux de création de postes de techniciens a été regrettée. Il s'agit de 217 emplois auxquels il convient d'ajouter 600 intégrations. Celles-ci, bien sûr, n'intéressent pas des candidats nouveaux. Les intéressés sont en place, si je puis dire; mais leur situation va être stabilisée par ce projet de budget alors que jusqu'à présent leur position était précaire. A long terme, il s'agit donc bien de l'accroissement des moyens de l'ensemble de la recherche.

Ce budget est un budget de redémarrage. On peut, bien sûr, tenter de l'évaluer en l'exprimant en pourcentages, à travers ce que M. Chevènement a lui-même appelé des « jongleries statistiques ». Je n'ai nullement l'intention de me livrer à un tel exercice, toujours fastidieux, et qui permet de démontrer n'importe quoi. Cependant je reviendrai sur quelques points.

Vous avez signalé, monsieur Chevènement, ainsi que le rapporteur de la commission de la production et des échanges, que les crédits de la recherche incluaient certains chapitres qui ne relèvent pas intégralement de la recherche *stricto sensu*, non que les opérations financières sur ces chapitres soient critiquables — elles sont même intéressantes. Il s'agit des subventions aux productions du CEA, à la CII-Honeywell-Bull au titre du plan calcul, qui comprend une part recherche, et de l'aide au développement.

Le surcoût de Super-Phoenix a été également mentionné. C'est un exemple intéressant. En effet, si l'on applique les normes internationales pour la définition de la recherche, le surcoût d'un prototype constitue bien une dépense de recherche.

**M. Jacques Sourdille.** Exactement!

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Les chiffres relatifs à la recherche à l'étranger que vous avez cités tiennent compte systématiquement des dépenses de ce genre, alors que nous ne les avons inclus qu'en partie dans l'enveloppe de la recherche.

Considérons la dotation de la recherche *stricto sensu*, celle qui ne comprend pas ces chiffres: elle augmente naturellement bien plus que de 6,5 p. 100, puisque les chiffres en cause diminuent, en 1979, essentiellement en raison de la réduction de 500 à 300 millions de francs du budget nécessaire au financement des opérations de CII-Honeywell-Bull.

Mais voici plus important. A l'intention de tous ceux qui comme M. Pasty, M. Rolland ou M. Birraux ont déclaré qu'ils jugeaient ce budget insuffisant, notamment pour l'aide à la recherche industrielle, je signale que demain, au cours de la discussion du projet de budget de l'industrie, un amendement du Gouvernement proposera d'opérer un transfert de 100 millions de francs au profit du budget de l'aide au développement. (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Cette augmentation sera gagée par la réduction de la dotation du chapitre intéressant les économies d'énergie, réduction qui a été proposée par la commission des finances.

**M. Hector Rolland.** Très bien!

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Cette proposition du Gouvernement représente sensiblement une augmentation de 1,8 p. 100 du taux de croissance des autorisations de programme.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Chevènement, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Les cent millions d'augmentation ne seront-ils pas affectés à raison de 85 p. 100 au ministère de l'Industrie et de 15 p. 100 à la DGRST?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi, monsieur Chevènement, d'aborder un problème que vous avez soulevé dans votre rapport.

En effet, vous avez déclaré qu'il n'était nullement garanti que les crédits d'aide au développement inscrits au budget du ministère de l'Industrie sont bien utilisés pour la recherche et le développement.

Or je me soucie autant que vous de voir les crédits de la recherche correspondre effectivement à des activités de recherche et de développement. Dans le cas contraire, nous prenons la

précaution de l'inscrire très explicitement dans le projet de budget pour que vous puissiez juger en toute connaissance de cause.

Les procédures de l'aide au développement, je puis vous l'assurer, ne sont pas modifiées par le transfert à l'industrie d'une partie des crédits de l'aide au développement. La DGRST y reste pleinement associée. Il s'agit bien d'opérations qui intéresseront effectivement la recherche et le développement comme précédemment.

Plus du quart du montant de ces crédits profiteront, je le précise, à de petites et moyennes entreprises. Cette année, elles ont bénéficié de 110 aides sur les 178 accordées. L'aide au développement est donc un des outils que nous avons de stimuler la recherche dans de telles entreprises.

Si je ne vous propose pas de mesures particulières pour aider celles-ci dès aujourd'hui, c'est parce que, en accord avec M. Giraud, nous avons procédé d'une manière inhabituelle — hélas, car je la crois bonne. Elle consiste à demander aux intéressés eux-mêmes quels sont réellement leurs besoins. Un haut fonctionnaire, ingénieur au corps des mines, M. Mandil, est chargé de conduire une enquête auprès des petites et moyennes entreprises qui pourront ainsi faire connaître complètement leurs besoins. MM. Birraux et Noir apprécieront sans aucun doute cette réponse.

Budget de redémarrage, le projet qui vous est soumis est aussi un budget de réorientation. Outre la recherche de base, déjà évoquée, une priorité est accordée à la recherche biologique et médicale et aux recherches dans le domaine des énergies nouvelles.

S'agissant de la recherche biologique et médicale, les autorisations de programme qui lui sont globalement réservées en 1979 progressent de 13 p. 100. La progression de l'INSERM au sein de cet ensemble s'établit à 18,8 p. 100.

En ce qui concerne les créations d'emploi, l'INSERM bénéficiera de soixante créations de postes de chercheur. Bien entendu, c'est cet effort qui servira à financer un certain nombre d'actions nouvelles qu'il convient de conduire dans le secteur biologique et médical comme l'avait, en commission, suggéré M. Edgar Faure.

S'agissant des recherches relatives aux énergies nouvelles, les moyens qui y seront consacrés progresseront globalement de 24 p. 100, l'accroissement des crédits réservés au commissariat à l'énergie solaire s'élevant à 34 p. 100. Cela devrait satisfaire M. Laurain.

En la matière, M. Royer a jugé nos ambitions insuffisantes. Il a signalé que l'on pouvait faire plus, en particulier dans les domaines suivants : gazéification du charbon, centrales au fil de l'eau et production de carburants à partir de déchets agricoles.

Or ces actions ont été lancées, mais elles n'ont pas toujours été financées par des budgets consacrés explicitement aux énergies nouvelles.

Il en est ainsi pour les carburants à partir de déchets agricoles — je ne pense pas seulement à l'alcool. Les recherches dans ce domaine sont poursuivies par l'INRA. Quant aux centrales « au fil de l'eau », elles ont été financées sur la dotation d'aide au développement avec le concours d'entreprises qui ont accompli des efforts considérables en la matière. Enfin, la gazéification du charbon a bénéficié d'aides du fonds de la recherche et des crédits provenant de la coopération avec la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes décidés à développer ces opérations.

Après le transfert de 100 millions de francs dont je parlais tout à l'heure, le total de l'aide au développement, y compris les opérations analogues inscrites en 1979 dans d'autres chapitres pour des raisons d'efficacité, augmentera de 319 millions à 426 millions de francs. Les raisons qui expliquent l'existence de plusieurs inscriptions budgétaires relèvent bien d'une préoccupation d'efficacité. Par exemple, dans les industries agricoles et alimentaires, la demande d'aide au développement proprement dite est actuellement très faible en raison du faible degré de maturation technologique de ces industries qui les empêche même de formuler clairement leurs besoins. La création des instituts agricoles et alimentaires, dotés en 1979 de dix millions de francs, permettra de faire de la recherche agricole et alimentaire mais aussi de favoriser l'entrée des entreprises agro-alimentaires dans le système de l'aide au développement.

Pour le personnel, nous avons décidé que le recrutement s'opérerait en principe à l'âge de vingt-sept ans, la limite étant prolongée, pour tenir compte, par exemple, du service militaire, des maternités ou d'études exceptionnellement longues, en particulier pour les internes des hôpitaux.

En outre, on ne laissera plus attendre les intéressés huit ans, mais seulement quatre ans avant de les admettre dans les cadres permanents. Ces efforts faciliteront sans nul doute l'insertion des nouveaux chercheurs.

Nous avons décidé, en outre, de moduler les taux de participation du fonds de la recherche en faveur des entreprises qui consentent un effort pour engager des chercheurs issus de laboratoires publics.

**M. Jacques Sourdil.** Très bien !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Cette mesure stimulante facilitera pour les nombreux chercheurs qui le désirent la découverte d'une possibilité d'insertion dans le secteur industriel.

J'en viens aux actions incitatives que nous entendons modifier. Nous avons décidé de diviser en trois types d'actions les crédits du fonds de la recherche. D'abord, les actions concertées resteront ce qu'elles étaient. Ensuite, les actions de programme seront développées. Il s'agit de contrats passés avec les organismes ; c'est un système de financement plus directif, mais non aléatoire. Grâce à de telles formules, on évitera aux laboratoires de se livrer à une chasse aux contrats au jour le jour. Cela me paraît susceptible de répondre en particulier à l'objection de M. Pasty qui craignait que le développement des contrats ne perturbât le fonctionnement des laboratoires.

Enfin, nous allons commencer des expériences de « pilotage par l'aval ». Comme l'a fait remarquer un député, l'expression est « atroce ». En tout cas, elle n'est pas très bonne, j'en conviens. Cette troisième procédure, expérimentale, n'a pas pour but de faire conduire la recherche industrielle par les laboratoires publics mais de réunir des utilisateurs des secteurs intéressés — ce pourra être parfois l'environnement ou la santé — pour leur demander dans quels domaines les laboratoires devraient développer leurs efforts grâce à l'aide combinée de l'Etat et des entreprises intéressées auxquelles serait alors demandée une participation financière ou une participation en nature.

Ces nouvelles méthodes pourront s'appliquer en particulier à la recherche médicale. Elles pourraient être combinées d'ailleurs avec la relance du comité de coordination de la recherche médicale qui a joué un grand rôle et dont l'activité est en train de s'étendre. Ces précisions me semblent répondre au souci exprimé par M. Barbier.

J'aborde enfin la question de la loi de programme réclamée par plusieurs orateurs.

Dans le passé, il y a eu effectivement une loi de programme de la recherche en 1961. Elle portait sur un point assez spécifique : la dotation du fonds de la recherche au cours des premières années de son existence.

La formule de la loi de programme peut se révéler d'une grande utilité lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle procédure pour une période pendant laquelle la recherche a besoin d'être protégée ; mais je ne pense pas qu'une loi de programme globale sur la recherche soit, à cause de la rigidité qu'elle introduit, une formule préférable aux techniques de planification.

Cependant, ce que MM. Pasty et Barbier souhaitaient en avançant cette proposition, c'était surtout, je pense, qu'un véritable débat pût s'instaurer au Parlement autrement que dans le cadre limité d'une discussion budgétaire. Ils voulaient que ce débat soit l'occasion de débattre de la politique générale de la recherche. J'ai le plaisir de vous annoncer que le Gouvernement est disposé à accepter l'inscription de ce débat sur la recherche à l'ordre du jour de la session de printemps.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Monsieur Chevènement, vous avez signalé vos difficultés pour obtenir communication de certains documents. Je crois pourtant vous avoir fourni une large information, ainsi qu'aux autres rapporteurs pour avis et, plus généralement, à tous les membres du Parlement, auxquels mon annexe « jaune » a — m'a-t-on dit — donné satisfaction.

**M. Michel Noir.** C'est exact.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** En outre, je me suis efforcé, ainsi que mes services, de travailler en toute confiance avec les commissions. Dès lors, ne voyez dans mon refus de vous communiquer certains documents ni un signe de négligence, ni une marque de quelconque défiance à votre endroit. Il s'agit d'une question de principe.

Vous m'avez demandé, par exemple, de vous communiquer le rapport que j'ai remis au Premier ministre pour lui permettre de procéder à certains arbitrages en comité interministériel.

Or ce comité est une formation de travail du Gouvernement chargée d'examiner les demandes des différents ministères au titre de la recherche. Vous m'avez également prié de vous transmettre divers documents préparatoires à l'élaboration de ce rapport ; l'ensemble était destiné à servir à des délibérations gouvernementales et, à ce titre, ne pouvait pas vous être communiqué.

J'ajoute que ces documents, antérieurs à la formulation par le Gouvernement de ses propres positions sur les matières considérées, n'auraient fourni aux rapporteurs du budget aucune information utile à l'exercice de leur fonction.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Raison de plus !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** J'ai une trop haute idée du contrôle parlementaire pour imaginer un seul instant qu'il puisse s'exercer sur la base d'ébauches ou d'esquisses nécessairement incohérentes et inachevées.

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Maintenant je répondrai brièvement, étant donné l'heure, à d'autres questions plus précises.

D'abord, M. Pasty et M. Noir m'ont interrogé sur l'espace. Dans ce domaine, la France occupe une position considérable. En 1979, notre pays sera le seul au monde, avec les Etats-Unis, à pouvoir proposer le lancement de satellites géostationnaires dans des conditions commerciales.

**M. Xavier Hamelin.** Voilà !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Cela nous a déjà valu des succès remarquables auprès de l'organisation Intelsat. C'est pourquoi je regrette, monsieur Fiterman, que vous ayez pu déclarer que notre programme spatial était attaché aux Etats-Unis. Certes, il existe bien une coopération, mais elle est encore plus forte avec l'URSS. Quoi qu'il en soit, notre programme spatial offre l'un des exemples les plus brillants de notre politique d'indépendance nationale. C'est ainsi qu'il doit être présenté.

Ce sont surtout les satellites d'application qui ont suscité des inquiétudes. Or, les crédits affectés au CNES permettront à cet organisme d'apporter sa part aux études — qui ne sont, dans certains cas, que des pré-études — consacrées au SPOT, au Télécom 1, à l'HSAT. Nous sommes sortis, en la matière de l'ère de l'improvisation et de la recherche de prestige. Désormais, les satellites d'application seront, ce qui est normal, financés par les utilisateurs, c'est-à-dire par TDF ou les PTT, par exemple. C'est pourquoi les crédits ne figurent plus à ce titre au budget de la recherche. Ils concernent, en effet, l'utilisation et ils apparaissent dans les chapitres correspondants.

Les crédits consacrés à la recherche océanologique dans son ensemble augmentent de 13 p. 100 — le CNEXO ne représente qu'une partie de l'effort. En ce domaine, il conviendra de tenir compte des évolutions. Le comité de la recherche océanographique, qui devra être renouvelé, nous y aidera.

M. Birraux a souligné l'importance des périodiques scientifiques. A cet égard, diverses mesures viennent d'être prises pour clarifier la situation et permettre aux périodiques de se développer pleinement. Les compressions, parfois douloureuses, les fusions nécessaires, les disparitions éventuelles, favoriseront, j'en suis persuadé, un développement considérable de la publication des résultats français.

Comme M. Barbier, je considère que l'enseignement doit tenir le plus grand compte de la recherche, et pas seulement des résultats acquis depuis cent ans. Avec le concours de M. Beullac, je m'emploierai à ce qu'il en soit ainsi.

En matière de vulgarisation — de popularisation devrais-je dire — de la science, nous sommes absolument décidés — MM. Hamel et Sourdillette ont insisté sur ce point — à entreprendre un certain nombre d'actions importantes, notamment par le biais de la télévision, afin que les Français puissent mieux connaître une des activités les plus brillantes de notre pays : la recherche.

En conclusion, mesdames, messieurs, j'ai le sentiment de vous présenter un budget de redémarrage et de réorientation dont la nécessité vous apparaîtra certainement. J'espère que vous le voterez. Je vous le demande, en ma qualité de secrétaire d'Etat mais aussi en ma qualité d'ancien chercheur. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Antoine Porcu.** J'ai l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez mal interprété ma pensée en ce qui concerne les rapports entre l'Etat et la recherche.

Je voudrais à ce propos citer un passage de mon rapport écrit : « Une telle situation ne paraît pas à votre rapporteur correspondre à la politique volontariste qui devrait être celle d'un pays comme la France. Elle révèle un désengagement de l'Etat vis-à-vis de la recherche, désengagement financier pour une part, mais plus encore politique ; l'Etat s'en remet de plus en plus aux entreprises du secteur privé pour exécuter les recherches sur lesquelles repose l'avenir de la nation. »

Il est donc clair que je critique le désengagement financier de l'Etat. S'il s'agit de faire payer les grandes industries ou les grandes fortunes, ce n'est pas du côté des élus communistes, bien au contraire, que vous trouverez une quelconque opposition... (Exclamations sur divers bancs de la majorité.)

**M. Jacques Sourdillette.** Ne recommencez pas !

**M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis.** ...puisqu'en nous avons déposé des propositions de loi qui, si elles étaient votées, procureraient des ressources supplémentaires au budget de la nation.

**M. le président.** Mon cher collègue, vous devez vous exprimer en tant que rapporteur.

**M. Antoine Porcu, rapporteur pour avis.** J'ai été mis en cause, monsieur le président.

En tant que rapporteur, je rappelle que la commission de la production et des échanges a émis un avis défavorable à l'adoption de ce budget.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** En tant que rapporteur, je tiens à vous remercier personnellement, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que vos collaborateurs, pour l'aide que vous m'avez apportée dans l'exercice de ma tâche, qui consistait à contrôler, au nom de la commission des finances et de l'Assemblée, l'utilisation des fonds publics.

Mais je ne peux pas accepter votre interprétation de l'ordonnance du 30 décembre 1958 concernant les pouvoirs du rapporteur spécial. Ces pouvoirs sont ainsi définis : « Réserve faite, d'une part, des sujets de caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, d'autre part, du principe de la séparation du pouvoir judiciaire et des autres pouvoirs, ils — les rapporteurs — sont habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit. »

**M. Michel Noir.** Documents de services, pas de gouvernement !

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** De quelque nature qu'ils soient ! Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, ne pas m'avoir communiqué ceux que je demandais ? Cela vous aurait été d'autant plus facile que, selon vous, ils ne disaient rien !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Je n'ai jamais prétendu qu'ils ne disaient rien, monsieur Chevènement. J'ai précisé qu'il ne s'agissait pas de documents de service mais de documents de travail du Gouvernement qui, tant qu'ils n'ont pas conduit à une décision, ne sont que des esquisses. Dans ces conditions, je ne pense pas qu'ils soient de nature à éclairer utilement les travaux du rapporteur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, rapporteur spécial.** Nous demanderons à l'Académie française d'interpréter les textes !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Cela dit, vous n'imaginez tout de même pas que le rapport que j'ai présenté au comité interministériel pouvait aboutir à autre chose qu'au budget dont vous avez été saisi. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre inscrits à la ligne VI : recherche.

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 3 585 192 francs ;

« Titre IV : 9 584 330 francs. »

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

## TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 1 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 400 000 francs. »

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 414 315 000 francs ;

« Crédits de paiement : 112 640 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

## DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat de deux projets de loi autorisant la ratification d'accords entre la République française et la République fédérale d'Allemagne.

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 6 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Jeart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

## Culture et communication :

(Annexe n° 10. — M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome IV, de M. Georges Fillioud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 571, tome V, de M. Jack Ralite (cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.